

20 janvier 2025

CERDP

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Janvier 2023-décembre 2024

Le texte a été adopté par le Comité exécutif du CERDP le 20 janvier 2025

Il a été publié conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le contenu de la présente publication ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de ces institutions.

Sommaire

1. Introduction des co-directrices
2. Organisation
3. Description du CERDP
4. Activités du CERDP janvier 2023- décembre 2024
 - 4.1. Évolution des demandes comparatives
 - 4.2. Réunions statutaires du CERDP
 - 4.3. Séminaires du CERDP sur les domaines d'intérêt
 - 4.4. Site internet du CERDP
5. Annexes
 - *Annexe 1 : Statuts du CERDP*
 - *Annexe 2 : Statistiques – Demandes comparatives par chambre (situation au 31 décembre 2024)*
 - *Annexe 3 : Statistiques – Réponses comparatives par chambre (situation au 31 décembre 2024)*
 - *Annexe 4 : Participation aux séminaires du CERDP 2023-2024*
 - *Annexe 5 : Lieux des manifestations du CERDP 2007-2024*

1. Introduction des co-directrices

Le 1^{er} septembre 2024, le Parlement européen a nommé M^{me} Leticia Zuleta de Reales Ansaldo nouvelle co-directrice du CERDP pour le Parlement européen, en remplacement de M. Jesus Gomez.

Ce changement de direction coïncide avec une période dynamique, car le réseau continue de servir de plateforme indispensable pour l'échange d'informations et de points de vue sur les questions politiques les plus pressantes. Des sujets tels que la défense de l'État de droit, la lutte contre la désinformation, la promotion de la participation citoyenne et la numérisation de la politique et des parlements sont étudiés activement au sein du réseau.

À l'heure où le besoin d'échange, de coopération et d'apprentissage mutuel se fait de plus en plus sentir, le CERDP apparaît comme un modèle efficace, en grande partie en raison du dévouement et du professionnalisme des correspondants de chaque parlement national. Le travail et l'engagement exceptionnel des correspondants du CERDP ne sont jamais assez valorisés et ces derniers méritent tout le soutien nécessaire pour accomplir leurs tâches, au profit du réseau.

Entre janvier 2023 et décembre 2024, les demandes comparatives et les séminaires sont restés les deux piliers des activités du CERDP.

Demandes comparatives

Le CERDP répond à un véritable besoin qui découle directement des questions posées par les parlementaires et par les agents des services parlementaires. En outre, il repose sur le profond engagement de certaines personnes, les correspondants du CERDP, qui organisent l'échange d'informations avec un minimum de formalités administratives. Le fait de contribuer au CERDP est réciproquement utile aux parlements membres qui, ainsi, s'entraident. L'étroite coopération entre le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui assurent un travail de soutien, garantit l'animation et la pérennité du réseau.

Entre janvier 2023 et décembre 2024, les parlements membres du CERDP ont soumis 676 demandes comparatives au réseau qui ont donné lieu à 19197 réponses, ce qui est un chiffre élevé.

Depuis janvier 2023, les demandes portent sur de nouveaux thèmes clés, dont l'intelligence artificielle (IA) et ses applications dans les processus parlementaires, telles que la traduction en temps réel, l'IA générative pour les rapports, les cadres réglementaires et les lignes directrices sur les dialogueurs. Parmi les autres sujets les plus fréquents figurent la transparence de l'information et l'accès à l'information, la sécurité de l'infrastructure parlementaire et des fonctionnaires, la protection de l'environnement, la surveillance sanitaire, les droits sociaux et les politiques ainsi que l'innovation technologique dans la gestion parlementaire et la visualisation des données. Ces thèmes mettent en évidence un souci croissant d'intégrer les nouvelles technologies, de garantir la transparence et de protéger les droits au sein des parlements européens.

Après plusieurs années d'augmentation exponentielle du nombre de demandes au sein du réseau, ce qui a exercé une pression importante sur les correspondants parlementaires chargés d'y répondre, une diminution bienvenue a été observée en 2024. Cette baisse est probablement due aux efforts de sensibilisation menés tout au long de l'année dans le cadre de la mise à jour des lignes directrices visant à améliorer la qualité des demandes au sein du réseau.

Demandes en ligne

Afin d'améliorer l'efficacité de l'échange d'informations au sein du réseau du CERDP, une nouvelle procédure de demande en ligne a été mise en place en 2022. Cette approche innovante est une alternative à la méthode traditionnelle qui consiste à créer des demandes en téléchargeant un document. Elle utilise un formulaire en ligne pour lancer les demandes et y répondre, ce qui rend les données facilement consultables et analysables. En regroupant toutes les informations dans une base de connaissances centralisée du CERDP, ce nouveau système tire parti d'outils d'analyse de données avancés pour faire apparaître des modèles, des tendances et des idées, ce qui permet de prendre des décisions plus éclairées. Malgré une résistance initiale au changement, nous invitons instamment les correspondants à adopter cette nouvelle méthode, porteuse d'avantages significatifs en termes de rapidité, de commodité et de capacité d'exploitation des technologies modernes comme l'analyse de mégadonnées et l'intelligence artificielle. Il est à noter qu'en 2024, la procédure a été simplifiée pour encourager une utilisation plus large, en supprimant les complexités inutiles et en facilitant une transition plus aisée. Nous sommes convaincus que l'adoption de cette nouvelle procédure améliorera grandement notre collaboration et la fonctionnalité globale du réseau du CERDP.

Synthèses finales

Les synthèses finales qui analysent les réponses aux demandes au CERDP sont le moyen le plus efficace de présenter et de partager les très nombreuses informations qui circulent dans le réseau. Depuis un certain temps, des efforts sont faits pour encourager leur établissement. Dans ce contexte, la mise à jour en 2020 du site du CERDP a modifié le tableau de bord des correspondants afin de les inciter à soumettre des synthèses finales et de les rendre plus visibles sur la plateforme. Le pourcentage de synthèses finales publiées a ainsi augmenté de manière significative en 2020 puisque 41 % des demandes ont donné lieu à la publication d'une analyse (contre 16 % en 2019 et 11,3 % en 2018).

Ce pourcentage est toutefois tombé à 31 % en 2021. Un léger rebond a été observé en 2022 (38 %) et cette tendance positive s'est confirmée en 2023 (44,5 %). Malheureusement, la tendance semble s'être inversée en 2024, avec seulement 37,9 % des synthèses finales publiées.

Réunions statutaires

Depuis janvier 2023, les activités du CERDP sont revenues à la normale après trois années fortement influencées par l'évolution de la pandémie de covid. Si certaines méthodes de travail nouvelles, adoptées en raison de la pandémie, ont perduré, dont la tenue de réunions virtuelles occasionnelles, le désir de se rencontrer en personne pour renforcer les liens personnels propres à notre réseau a prévalu en 2024.

En 2023 et 2024, nous avons continué à organiser trois réunions du Comité exécutif, deux virtuelles et une en présentiel. Ces réunions avaient pour principal objectif de préparer les conférences annuelles. Le Comité exécutif a également achevé l'examen des lignes directrices actualisées du CERDP concernant les demandes afin d'améliorer la qualité des demandes et des réponses, de réduire le nombre croissant de demandes et de mettre à jour les lignes directrices pour l'organisation de séminaires et de webinaires et d'en diffuser de nouvelles. Ces efforts visent à encourager un plus grand nombre d'assemblées à accueillir les réunions du CERDP, facilitant ainsi les échanges et le partage d'expériences entre les administrations parlementaires. L'ouverture et la transparence des données collectées au sein du réseau du CERDP ont également fait l'objet d'une attention particulière.

La Conférence annuelle de 2023 s'est tenue les 19 et 20 octobre à Londres, à la Chambre des communes. La préconférence a porté sur la question de l'établissement d'un dialogue entre les parlements et le public et les universitaires. La conférence annuelle proprement dite a été l'occasion de discussions approfondies sur la manière d'améliorer les demandes au CERDP et la méthodologie relative aux domaines d'intérêt du CERDP.

La Conférence annuelle de 2024 s'est tenue les 14 et 15 novembre à Dublin à l'invitation des Chambres de l'Oireachtas. Elle avait notamment pour principaux objectifs de discuter du rôle de l'intelligence artificielle dans les contextes parlementaires et de finaliser les lignes directrices actualisées relatives aux demandes comparatives et aux séminaires. Elle a en outre été l'occasion de présenter le site remanié du CERDP et de mener des discussions parallèles sur l'ouverture et la transparence des données dans l'ensemble du réseau, ainsi que sur les répercussions de l'IA sur les domaines d'intérêt.

Séminaires

Le CERDP organise habituellement quatre à six séminaires par an sous les auspices des parlements membres qui bénéficient des orientations des coordonnateurs du CERDP responsables. Ces séminaires se tenaient déjà au tout début du CERDP, et même avant le lancement des demandes comparatives sous leur forme actuelle. Ils offrent aux agents des parlements une occasion unique de se rencontrer et d'échanger.

Le niveau élevé de participation permet un échange de vues, d'idées et d'expériences avec des collègues de parlements de toute l'Europe. Les participants peuvent mettre à profit cette expérience et ces connaissances dans le cadre de leur travail et de l'administration parlementaire. Les séminaires du CERDP permettent d'élargir l'approche du travail parlementaire par l'ajout de l'apprentissage entre pairs. Il s'agit non seulement d'échanger des informations et des bonnes pratiques, ce qui est important dans ce contexte, mais aussi d'avoir le sentiment d'appartenir à une « famille européenne » élargie. Ces séminaires montrent que le CERDP est un réseau de personnes et de collègues.

De janvier 2023 à décembre 2024, l'organisation de séminaires et de webinaires est revenue à la normale après la pandémie, avec alternance de réunions en présentiel et de réunions virtuelles. Au total, 877 participants ont assisté à l'ensemble des événements organisés par le réseau, 617 aux onze séminaires en présentiel et 260 ont pris part aux cinq webinaires.

Au cours de cette période, des séminaires et des webinaires ont facilité l'échange de bonnes pratiques, l'étude des innovations technologiques et le renforcement des capacités institutionnelles grâce à des discussions approfondies et à des échanges interactifs. Ces activités ont mis en évidence l'engagement du réseau à favoriser l'apprentissage collaboratif et l'innovation entre les parlements européens pour relever les défis contemporains.

Le CERDP tient à remercier, d'une part, les secrétaires généraux des parlements qui ont alloué les ressources indispensables à la tenue de ces événements et, d'autre part, les correspondants et les confrères des divers parlements pour leur détermination sans faille et leur enthousiasme persistant.

Les coordinateurs des quatre domaines d'intérêt ont néanmoins attiré l'attention ces derniers mois sur les difficultés qu'ils rencontrent actuellement pour convaincre les assemblées d'accueillir leurs séminaires ou webinaires. Nous lançons un appel aux correspondants du CERDP pour qu'ils facilitent l'organisation de ces événements. Le CERDP est un réseau qui a besoin d'un engagement continu de tous.

Site internet du CERDP

Le secrétariat du CERDP et son site ont une fonction capitale au sein du réseau. Le réseau doit la pérennité de son succès au soutien et à l'engagement constants des parlements qui en font partie, notamment de leurs correspondants, des quatre coordinateurs du CERDP et de son secrétariat.

Avec le soutien et la contribution du Parlement européen, le site du CERDP est régulièrement mis à jour pour faciliter le travail des correspondants et améliorer l'efficacité du Centre. Créé en 2007, il est toutefois devenu obsolète et ne correspond plus à l'évolution des besoins du réseau.

Bien des choses ont changé depuis les débuts du CERDP. Au fil de nombreuses années d'expérience concrète, les parlements n'ont cessé d'améliorer la gestion et l'échange régulier des informations en fonction de la demande. Les demandes comparatives et les séminaires annuels consacrés à des questions d'actualité se sont avérés des formats efficaces qui fonctionnent bien. En fait, le site du CERDP demeure un élément crucial du réseau et une source croissante de connaissance parlementaire.

En 2024, un effort important de modernisation du site a été fait pour actualiser les procédures, proposer une présentation plus moderne, plus efficace et plus interactive, et répondre à des exigences de sécurité de plus en plus complexes. Ce processus de modernisation, achevé et financé par le Parlement européen, a donné lieu à plusieurs ateliers visant à recueillir les commentaires des utilisateurs et à s'assurer que le nouveau site répond à leurs besoins, l'objectif étant de présenter l'avant-projet lors de la Conférence annuelle de novembre 2024.

La mise à jour du site renforcera la capacité du réseau de partager des informations, de soutenir le travail des correspondants et de maintenir la position du CERDP en tant que dépositaire central des connaissances parlementaires. Cette modernisation est essentielle pour que le réseau conserve toute sa pertinence dans un paysage numérique en constante évolution.

Leticia Zuleta de Reales Ansaldo
Co-directrice du CERDP
Parlement européen

Valérie Clamer
Co-directrice du CERDP
Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

2. Organisation

Co-directeurs

Jesus Gomez, Parlement européen (depuis le 1^{er} septembre 2023)
Leticia Zuleta de Reales Ansaldo, Parlement européen (depuis le 1^{er} septembre 2024)
Valérie Clamer, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (depuis juillet 2021)

Co-secrétaires

Christine Detourbet, Parlement européen (depuis janvier 2020)
Agathe Dubourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (depuis juillet 2022)

Comité exécutif

Zlatko Atanasov, Sobranie, Macédoine du Nord (d'octobre 2018 à octobre 2024)
Nuno Amorim, Assembleia da Republica, Portugal (à partir d'octobre 2024)
Charlotte Cousins, Chambres de l'Oireachtas, Irlande (d'octobre 2018 à octobre 2024)
Richard Cracknell, Chambre des communes, Royaume-Uni (d'octobre 2017 à novembre 2023)
Alfonso Cuenca Miranda, Congreso de Los Diputados, Espagne (de novembre 2021 à février 2024)
Andrej Eror, Drzavni Zbor, Slovénie (à partir d'octobre 2024)
Annibale Ferrari, Camera dei deputati, Italie (à partir d'octobre 2024)
Tanja Nurmi, Eduskunta, Finlande (depuis novembre 2021)
Patrick Vollmer, Chambre des Lords, Royaume-Uni (depuis novembre 2023)

Coordinateurs des domaines d'intérêt du CERDP

Affaires économiques et budgétaires

Paola Bonacci, Camera dei Deputati, Italie (depuis 2011)

Les TIC dans les parlements

Frode Rein, Stortinget, Norvège (depuis juillet 2022)

Bibliothèques, services de recherche et archives

Ida Kelemen, Assemblée nationale, Hongrie (depuis 2017)

Pratique et procédure parlementaires

Christoph Konrath, Parlement, Autriche (depuis 2017)

Site du CERDP

Responsable de projet informatique :

Claudia Dunca Constantinescu, Parlement européen (depuis janvier 2023)

3. Description du CERDP

Le CERDP a été créé en 1977 à Vienne par la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes, qui a délégué sa formation et son administration aux Présidents du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il a pour objectifs de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun, de renforcer l'étroite coopération entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, des études et de la documentation parlementaires et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires (article 1 des Statuts).

Le CERDP est un réseau d'experts dans les parlements plutôt qu'un centre physique. Sa force réside dans l'échange non bureaucratique d'informations qui repose en grande partie sur la participation volontaire des personnes. Cet échange prend la forme de demandes comparatives et de séminaires d'experts.

Qui sont les membres ?

En vertu de l'article 2 des Statuts du CERDP, sont membres le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les assemblées parlementaires dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de parlement. En outre, plusieurs parlements ont le statut d'observateur et de partenaire pour la démocratie.

Le Centre compte actuellement 63 assemblées parlementaires (dont 41 dans des États membres de l'UE) de 52 pays et institutions européennes. Les parlements sont représentés au sein du réseau par 66 correspondants et 68 correspondants adjoints qui contribuent aux principales activités du CERDP.

Comment le CERDP est-il organisé ?

Chaque assemblée membre désigne un haut fonctionnaire qui doit lui servir de correspondant. Le correspondant est le contact privilégié de l'assemblée et il doit donc avoir accès au secrétaire général et être en mesure de coordonner les contributions des agents de son assemblée aux travaux du Centre. Le succès de ce dernier dépend, dans une large mesure, de la contribution des correspondants.

La Conférence européenne des Présidents de parlement, qui réunit les présidents des assemblées parlementaires des membres et des invités spéciaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est l'autorité suprême du CERDP et se réunit tous les deux ans.

Le CERDP fonctionne sous l'autorité des secrétaires généraux des assemblées membres du réseau. Lors de leurs réunions, tenues tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et établissent les priorités applicables à son fonctionnement.

Les deux co-directeurs et les deux co-secrétaires, représentant le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sont désignés par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions. Les co-directeurs et les co-secrétaires, qui exercent des fonctions pour le Centre en plus de leurs attributions normales, sont responsables du fonctionnement quotidien du CERDP.

Les correspondants se réunissent tous les ans lors de la Conférence des correspondants, où ils examinent les travaux du CERDP et peuvent prendre des décisions sur des questions opérationnelles.

Le Comité exécutif se compose des co-directeurs et de cinq correspondants (désignés par la Conférence des correspondants). Il assure la continuité des travaux entre les réunions annuelles. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le Secrétariat du CERDP, dont les agents chargés du site, est assuré par un fonctionnaire du Parlement européen.

En 2006, quatre domaines d'intérêt ont été créés : affaires économiques et budgétaires (AEB), technologies de l'information et de la communication dans les parlements (TIC), bibliothèques, services de recherche et archives (BRA), pratique et procédure parlementaires (PPP). Leur objectif est de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques, principalement sous la forme de séminaires spécifiques sur des questions d'actualité organisés par un parlement membre du CERDP. Le Comité exécutif nomme quatre coordinateurs chargés de promouvoir, chacun dans son domaine, une étroite coopération entre les assemblées membres du CERDP.

Le succès du réseau tient à l'excellente coopération entre les personnes et à l'introduction de technologies de l'information modernes. Les activités du CERDP sont soutenues par un site dédié. La section réservée aux membres du réseau héberge un puissant flux de travaux électronique pour les demandes et les réponses, un nombre croissant de minisites spécifiques aux séminaires et des fiches thématiques parlementaires sur chaque assemblée fournissant des données et des contacts.

Comment est-il financé ?

Le CERDP n'a pas de budget propre et ne reçoit pas de contribution financière de ses parlements membres. Ses frais de fonctionnement (secrétariat et bureautique) sont couverts par le Parlement européen.

Les assemblées membres assument les coûts afférents aux séminaires et aux rencontres du CERDP qu'elles accueillent, tels que la mise à disposition de salles de réunion ou le recours à des interprètes. Chaque parlement prend en charge les frais de déplacement et de séjour de ceux de ses membres qui se rendent à ces séminaires et réunions. Pour que leurs membres puissent être présents, plusieurs parlements de pays d'Europe centrale et orientale reçoivent un soutien financier du Parlement européen.

4. Activités du CERDP janvier 2023- décembre 2024

4.1 Évolution des demandes comparatives

Demandes

De janvier 2023 à décembre 2024, les correspondants du CERDP ont adressé au total 676 demandes au réseau.

La barre des 300 demandes par an a été franchie pour la première fois en 2017, avec un pic de 356 demandes en 2021 dû en grande partie au besoin d'échanger des informations sur la réaction à la pandémie de covid-19. En 2023, le nombre de demandes a atteint le chiffre record de 388.

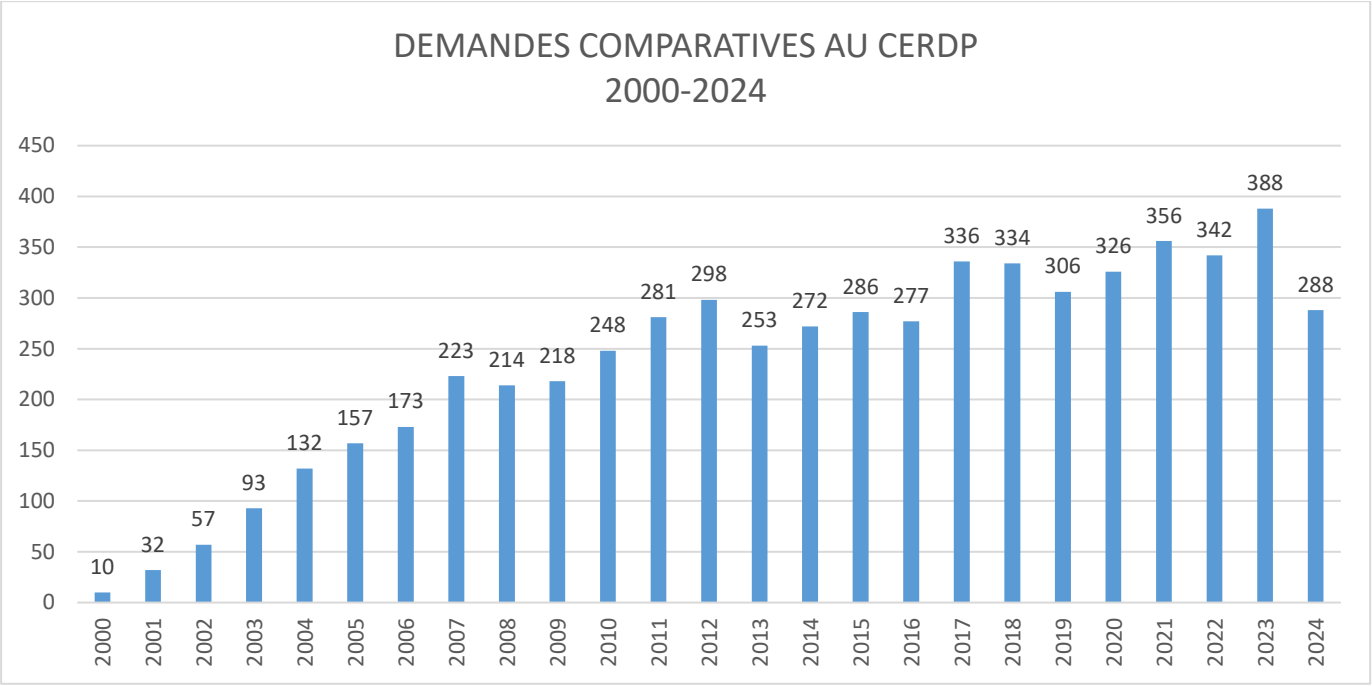
Cette forte augmentation des demandes comparatives confirme le succès du réseau et témoigne de la grande confiance que les parlements accordent à la qualité de l'échange d'informations que nous proposons.

L'augmentation du nombre de demandes représente toutefois une charge de travail croissante pour de nombreux correspondants, ce qui pourrait peser sur l'efficacité globale du système. Chaque demande s'ajoute à une charge de travail déjà importante des correspondants et des experts parlementaires, qui s'appliquent à donner des réponses de qualité sur des sujets souvent complexes.

Il importe aussi de noter que les demandes soumises par l'intermédiaire du site du CERDP ne sont qu'une partie de la réalité. Les parlements membres du Centre entretiennent également de nombreux contacts bilatéraux sur des sujets précis.

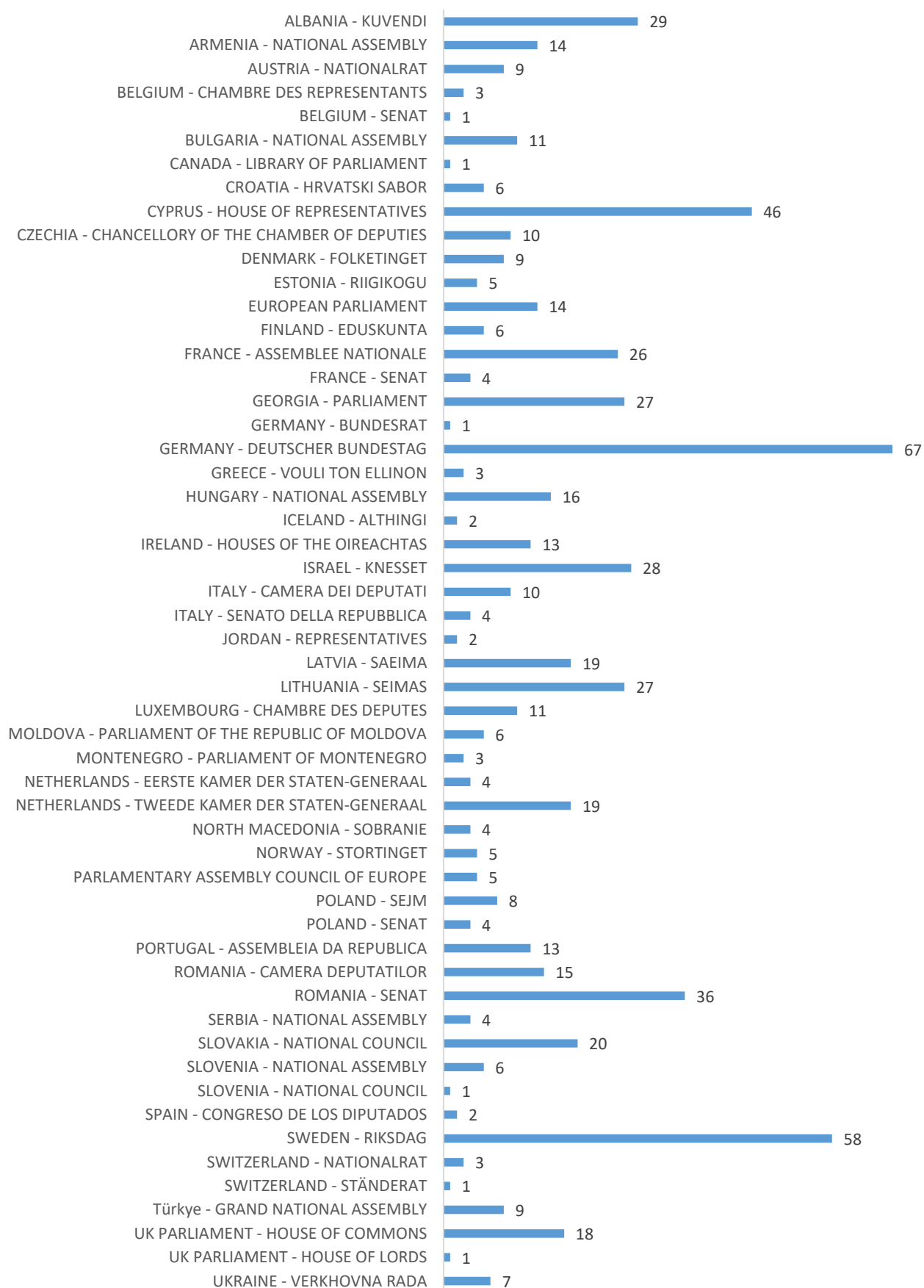
C'est la raison pour laquelle un effort concerté a été fait afin de sensibiliser les parlements membres à la charge de travail de leurs collègues lorsqu'ils soumettent des demandes. À cette fin, de nouvelles lignes directrices ont été approuvées pour simplifier les demandes d'information présentées.

Cette initiative semble avoir donné des résultats positifs en 2024, avec un total de 288 demandes, ce qui témoigne d'une charge de travail plus durable et d'un réseau plus efficace.



DEMANDES AU CERDP PAR CHAMBRE

Janvier 2023-décembre 2024



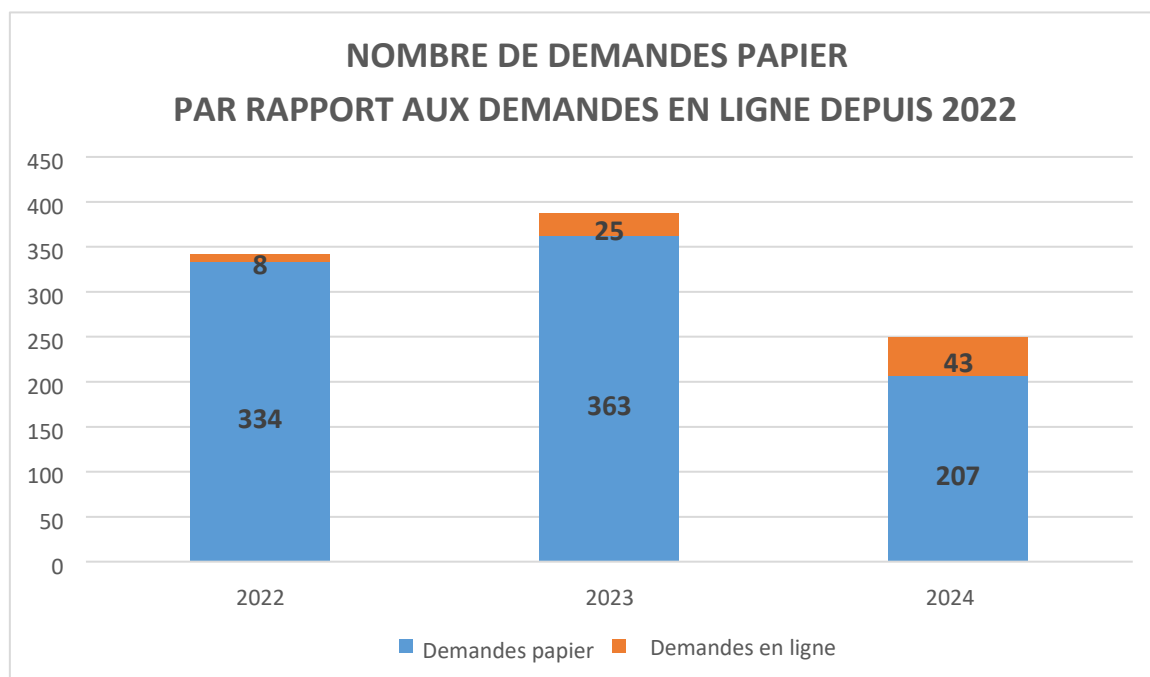
Demandes en ligne

Lors de la conférence annuelle de 2022 tenue à Erevan, une nouvelle fonctionnalité « Enquête en ligne » du site du CERDP a été introduite. Elle a permis de lancer des demandes au CERDP soit sous la forme traditionnelle de documents, soit au moyen d'enquêtes en ligne. Le format des enquêtes en ligne devait offrir plusieurs avantages, tels que des réponses directes en ligne, la possibilité de comparer et de réutiliser telle ou telle question et une gestion simplifiée des données.

En 2023, lors de la conférence annuelle tenue à Londres, une version actualisée de la procédure de demande en ligne a été présentée. Elle met l'accent sur la transformation des données dans un format structuré pour une meilleure accessibilité et un meilleur traitement, afin d'améliorer l'analyse des données et l'efficacité de l'utilisation de l'information. Malgré ces améliorations, seules 6,9 % des demandes ont été faites en ligne en 2023. La méthode traditionnelle reste prisée parce qu'elle est connue et facile à utiliser.

En 2024, malgré ces efforts, le nombre de demandes en ligne reste trop faible (17 %). Les utilisateurs sont encouragés à adopter cette procédure moderne pour bénéficier pleinement des technologies de pointe telles que l'analyse des mégadonnées et l'intelligence artificielle, qui présentent des avantages significatifs dans l'exploration des données.

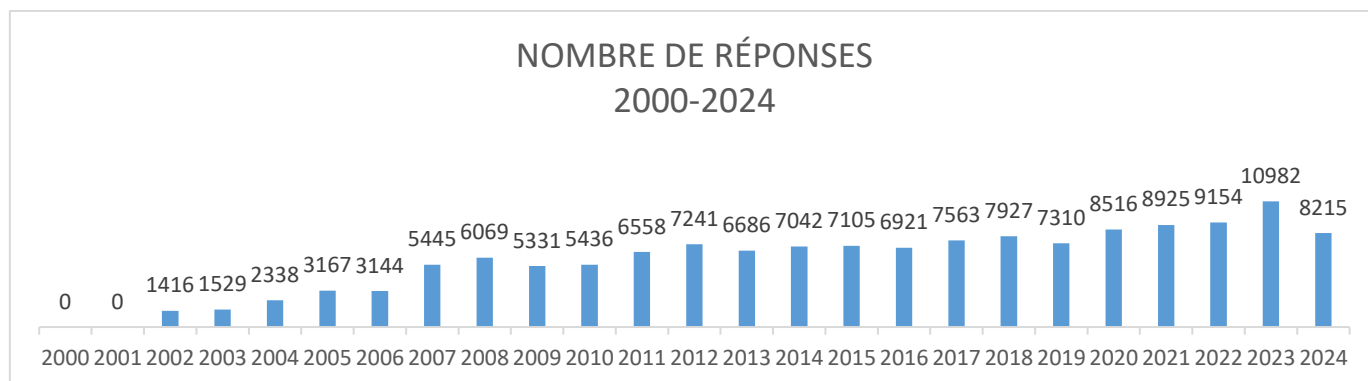
Il convient en outre de noter que le nouveau site du CERDP, en cours de construction, ne prendra en charge que les demandes en ligne, ce qui élimine les options PDF ou Word.



Réponses aux demandes

Entre janvier 2023 et décembre 2024, les parlements ont fourni 19 197 réponses aux demandes faites au CERDP. Les réponses ont suivi la même courbe que les demandes. L'année 2023 s'était achevée sur un nombre historique de 10 982 réponses des parlements, soit le nombre le plus élevé dans l'histoire du CERDP. En 2024, les parlements ont fourni 8 215 réponses.

Cela met en lumière l'impressionnant engagement des correspondants du CERDP, qui organisent un énorme volume d'échanges pour répondre aux besoins d'information de leurs assemblées respectives malgré le nombre croissant de demandes et donc l'augmentation de la charge de travail pour y répondre.



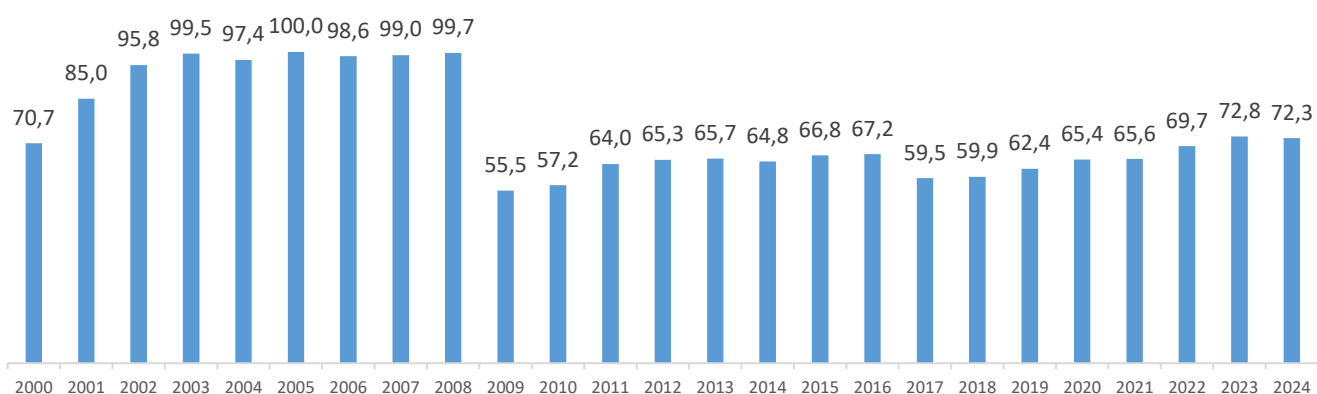
N.B. Il faut replacer ces chiffres dans le contexte des demandes. Toutes les demandes ne sont pas adressées à l'ensemble des parlements. S'adresser à un groupe cible donné pour éviter un travail excessif a constitué le principal mot d'ordre lors des conférences successives du CERDP. De ce fait, certains parlements reçoivent davantage de demandes à traiter que d'autres. En outre, dans les parlements bicaméraux, les demandes relatives à des questions législatives sont souvent partagées par les deux chambres de manière à équilibrer la charge de travail. Les ressources dont disposent les services de recherche ainsi que la nature et la complexité des sujets peuvent également limiter la capacité locale à traiter l'ensemble des demandes reçues.

Taux de réponse

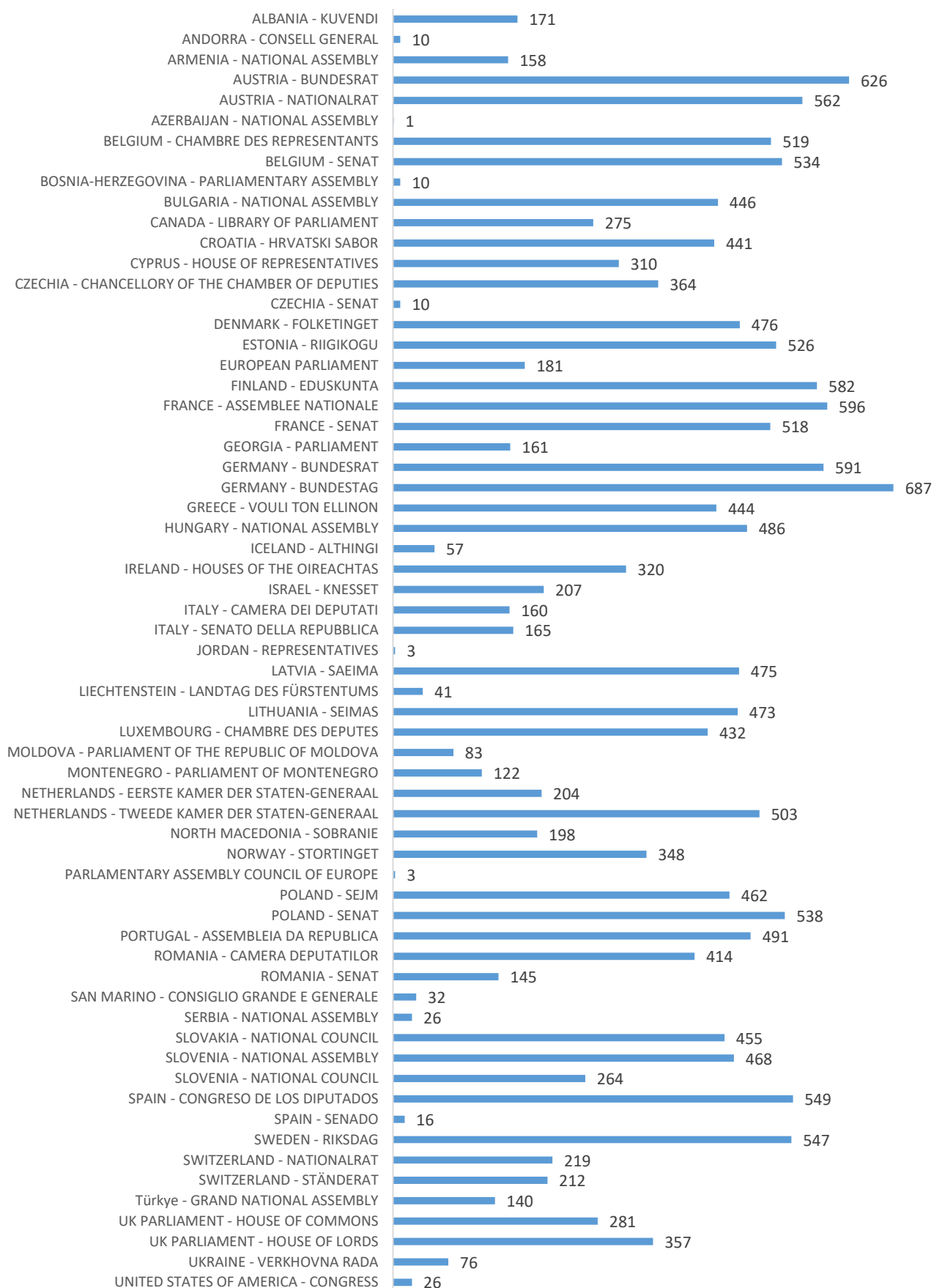
Il convient de noter que le taux de réponse a chuté de manière significative en 2017 en raison de l'augmentation du nombre de demandes, mais qu'il a recommencé à augmenter en 2018 pour atteindre un pic en 2023, ce qui contredit l'hypothèse selon laquelle le taux de réponse diminue inévitablement à mesure que le nombre de demandes augmente et met plutôt en évidence le dévouement et l'engagement des correspondants, qui demeurent profondément investis dans les valeurs de partage de l'information du réseau malgré les exigences croissantes de leur charge de travail.

Le taux de réponse a oscillé entre 65,6 % en 2021, 69,7 % en 2022, 72,8 % en 2023 et 72,3 % en 2024. Le pourcentage médian de 70 % au cours de cette période reste remarquablement élevé, même si le nombre de demandes a continué d'augmenter. Ce niveau soutenu de participation souligne le rôle crucial du capital humain dans le maintien de l'efficacité et de l'efficacité du réseau du CERDP.

TAUX DE RÉPONSE AUX DEMANDES ADRESSÉES AU CERDP 2000-2024



NOMBRE DE RÉPONSES PAR CHAMBRE 2023-2024

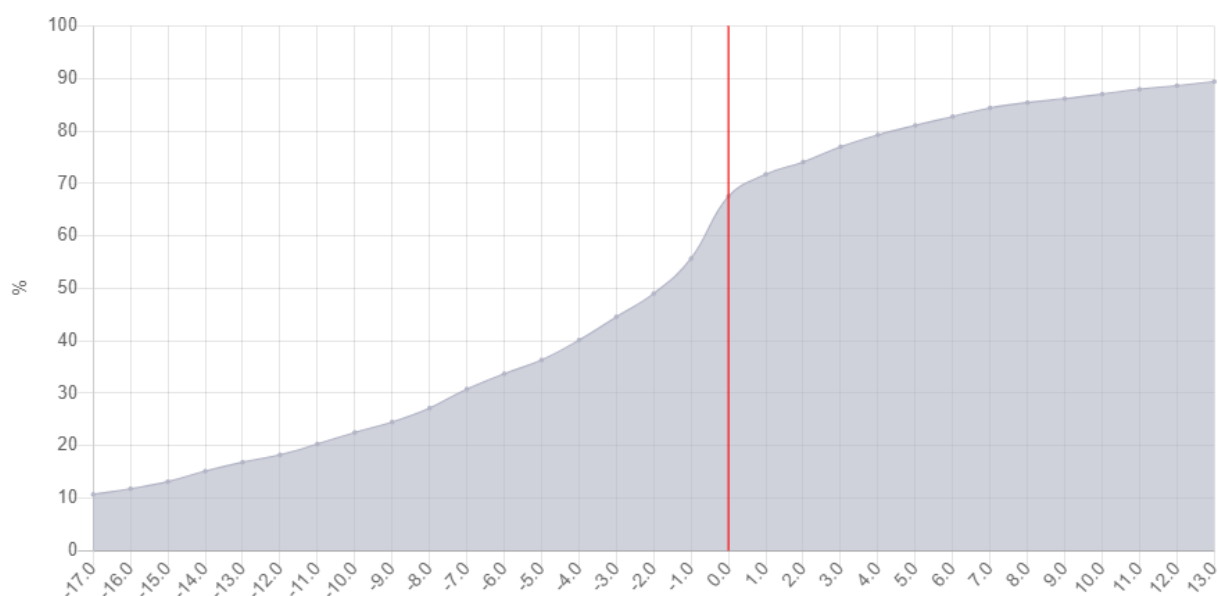


Respect des délais

Il ressort des statistiques que près de 70,7 % des réponses sont soumises avant la fin du délai fixé par le parlement demandeur au cours de la période considérée. Ce chiffre est important, car il permet d'estimer le volume d'informations disponibles au moment de l'élaboration de la synthèse destinée au client final. Plus rassurant encore, 82,7 % des contributions arrivent environ cinq jours après le délai et sont probablement encore utiles pour la version définitive (ce qui est particulièrement le cas lorsque ces cinq jours englobent un week-end).

Cela dit, certaines assemblées sont soumises à une pression particulière pour répondre dans les délais en raison du nombre élevé de demandes qu'elles reçoivent. La question des délais courts a été réglée avec l'adoption de nouvelles lignes directrices du CERDP, qui visent à allonger les délais de réponse. Ces changements sont censés alléger la pression croissante qui pèse sur les correspondants, en veillant à ce qu'ils disposent de suffisamment de temps pour fournir des réponses complètes et de qualité.

DÉLAIS DES DEMANDES AU CERDP
2023-2024



Sujets

Depuis janvier 2023, plusieurs grands thèmes sont apparus dans les demandes soumises au sein du réseau du CERDP. On trouvera ci-après un aperçu des principales tendances :

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est un domaine d'actualité qui suscite un grand intérêt. Plusieurs demandes portent sur divers aspects de l'IA dont :

- l'utilisation de l'IA pour l'interprétation simultanée dans les débats parlementaires : une demande porte sur la manière dont l'IA peut améliorer la qualité et l'efficacité de l'interprétation en temps réel lors des sessions parlementaires.
- L'utilisation d'outils d'IA générative pour les rapports parlementaires : cette demande porte sur la manière dont les technologies d'IA générative peuvent être intégrées dans les processus de création de rapports et de documentation parlementaires.
- La réglementation et la législation sur l'IA : plusieurs demandes ont trait aux cadres législatifs et réglementaires qui régissent l'utilisation de l'intelligence artificielle dans différents contextes.
- Les dialogueurs au sein du parlement : une demande concerne les lignes directrices pour l'utilisation de dialogueurs dans les milieux parlementaires afin d'améliorer l'interaction et l'efficacité administrative.

Autres questions d'actualité

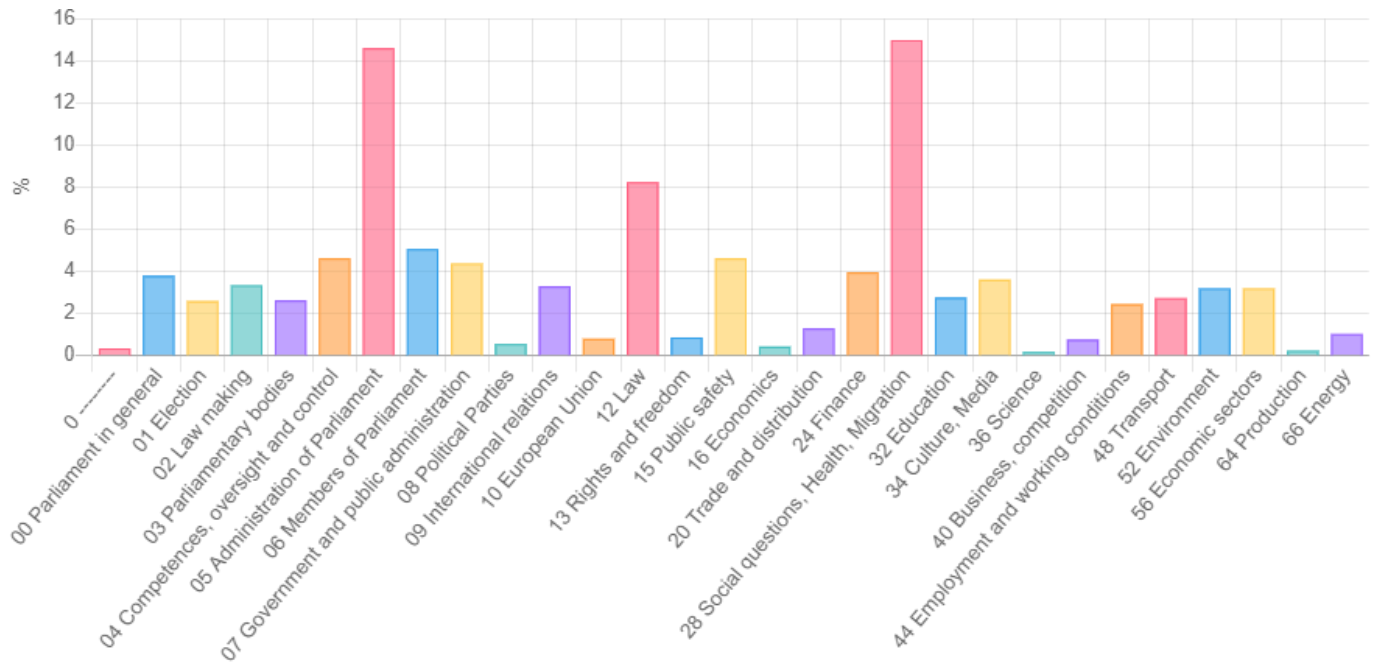
Outre l'IA, plusieurs autres sujets d'actualité ont été fréquemment abordés dans les demandes :

- Transparence et accès à l'information : demandes concernant les systèmes d'information utilisés lors des sessions plénières, la transparence des données collectées et les droits des personnes concernées conformément au RGPD.
- Sécurité et protection : thèmes concernant la sécurité des infrastructures parlementaires, la protection des hauts fonctionnaires et la sécurité des communautés juives et des lieux de culte.
- Protection de l'environnement et santé : demandes relatives à la gestion des déchets urbains, à la réglementation sur la qualité de l'air et à la surveillance des maladies professionnelles.
- Droits et politiques sociaux : diverses demandes concernant la protection de l'enfance, les droits des travailleurs et l'assistance sociale aux réfugiés ukrainiens.
- Technologies et innovation : intérêt pour les systèmes de gestion des dossiers parlementaires, l'archivage numérique et l'utilisation de la visualisation des données au sein des parlements.

Ces thèmes mettent en évidence le souci croissant d'intégrer les nouvelles technologies, de garantir la transparence et de protéger les droits au sein des parlements. L'accent mis sur l'IA et la transparence des données reflète les tendances actuelles et les défis auxquels les parlements européens font face.

D'une manière générale, deux observations peuvent être faites : les demandes comparatives et le vif intérêt porté à la manière dont les autres conçoivent et obtiennent des résultats sont devenus un élément primordial de nombreux débats parlementaires. Bien que de nombreuses informations se trouvent déjà dans les bases de données juridiques et sur les sites spécialisés, l'information dont les parlements et les parlementaires ont besoin est très complexe et nécessite le soutien et l'analyse d'experts, ce qui ne serait pas possible sans l'existence de points de contact dédiés et dignes de confiance dans tous les parlements.

DEMANDES PAR SUJETS 2023-2024



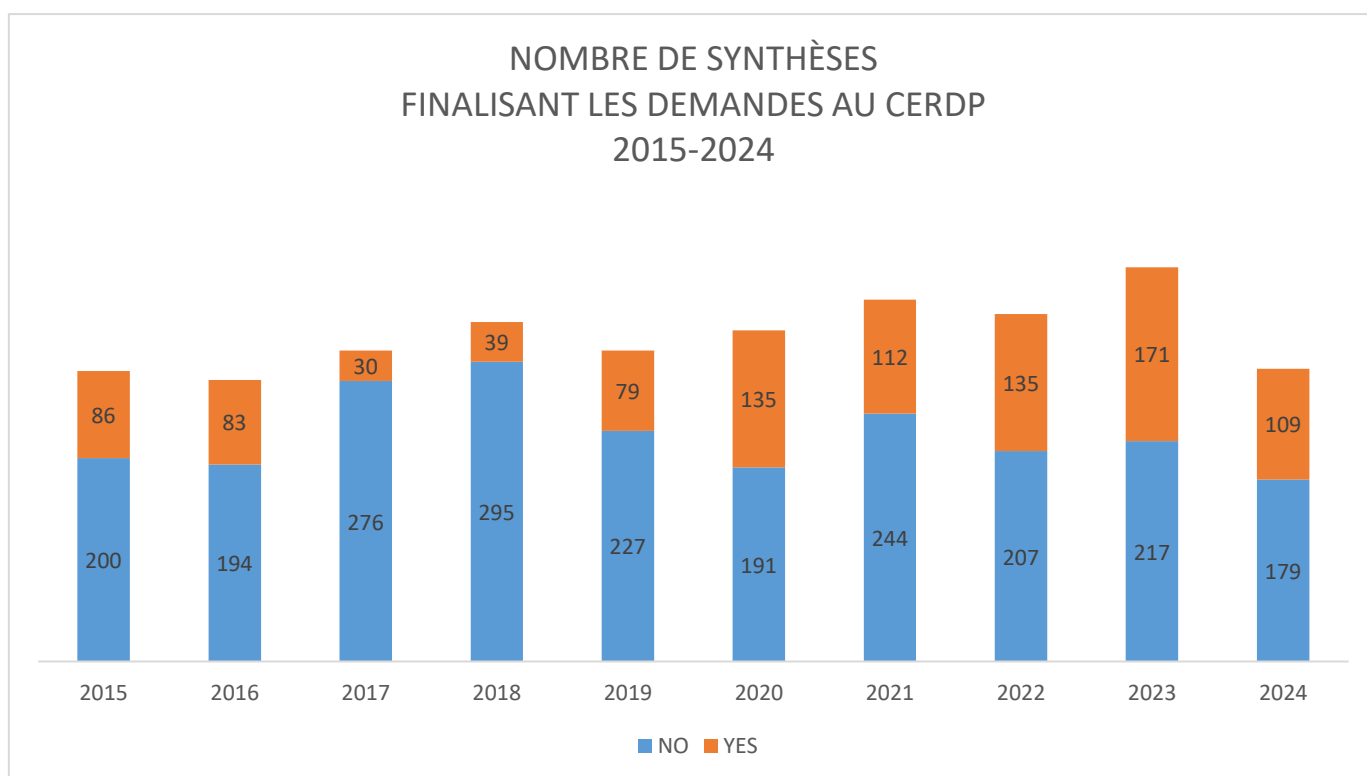
- 00 parlement en général
- 01 Élections
- 02 Élaboration des lois
- 03 Organes parlementaires
- 04 Compétences, supervision et contrôle
- 05 Administration du parlement
- 06 Membres du parlement
- 07 Gouvernement et administration publique
- 08 Partis politiques
- 09 Relations internationales
- 10 Union européenne
- 12 Droit
- 13 Droits et libertés
- 15 Sécurité publique
- 16 Économie
- 20 Commerce et distribution
- 24 Finance
- 28 Questions sociales, santé, migration
- 32 Éducation
- 34 Culture, médias
- 36 Science
- 40 Entreprises, concurrence
- 44 Emploi et conditions de travail
- 48 Transports
- 52 Environnement
- 56 Secteurs économiques
- 64 Production
- 66 Énergie

Synthèses finales

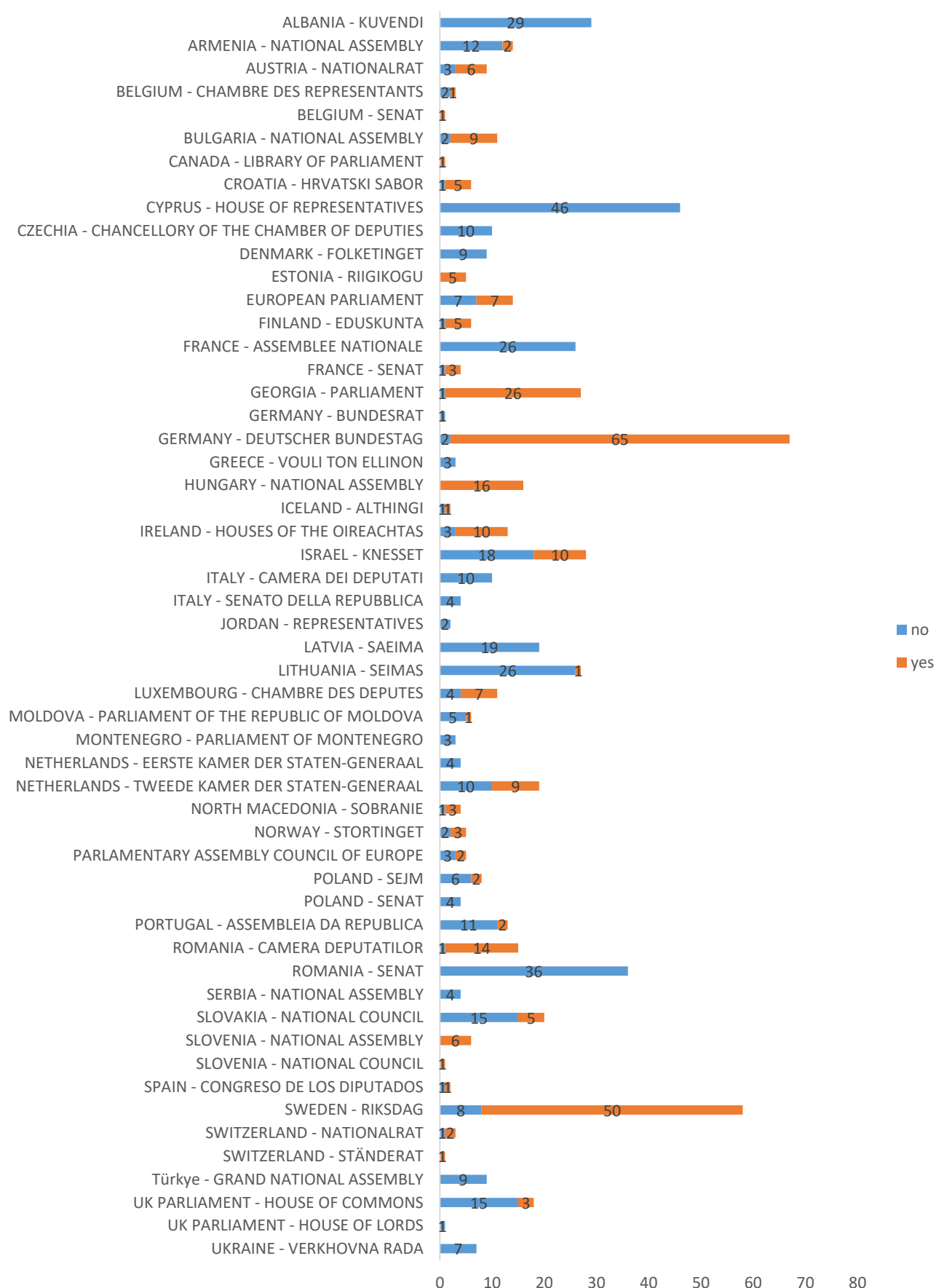
Les synthèses finales des réponses aux demandes adressées au CERDP sont essentielles pour regrouper et partager efficacement les nombreuses informations collectées dans le réseau. Malgré les efforts déployés, trop peu de demandes aboutissent à une synthèse finale. Lors des consultations d'août 2020, de nombreux correspondants ont souligné l'importance d'augmenter la production de synthèses finales, d'établir des lignes directrices communes et d'améliorer leur visibilité.

La mise en place du nouveau site du CERDP en octobre 2020 a été une étape clé pour répondre à ces préoccupations. Cette mise à jour visait à rationaliser le processus de soumission des synthèses, ce qui a entraîné une augmentation notable du pourcentage de synthèses finales, qui a bondi à 41,1 % en 2020, contre seulement 16 % en 2019 et 11,3 % en 2018.

Cependant, malgré ces premiers progrès, le pourcentage est retombé à 31 % en 2021. L'introduction des lignes directrices actualisées en 2021 a donné lieu à une nouvelle augmentation, le pourcentage passant à 38 % en 2022 et à 44,5 % en 2023. Malheureusement, cette dynamique n'a pas été maintenue en 2024, 37,9 % seulement des demandes s'accompagnant d'une synthèse finale.



NOMBRE DE SYNTHÈSES FINALES PAR ASSEMBLÉE 2023-2024



4.2 Réunions statutaires du CERDP

Réunion des secrétaires généraux de parlement sur le CERDP lors de la Conférence européenne des Présidents de parlement, 29 septembre 2023, Dublin (Irlande)

Les secrétaires généraux des parlements et assemblées participants se sont réunis en marge de la Conférence européenne des Présidents de parlement. Ils ont discuté des normes dans la vie publique et du cadre d'intégrité des parlements.

Les co-directrices du CERDP ont présenté le rapport d'activité du Centre 2022-2023 ainsi que le programme et les priorités pour 2024 et 2025. Le rapport d'activité 2022-2023 a été approuvé à l'unanimité.

Conférence annuelle des correspondants

Royaume-Uni – Londres, Chambre des communes – 19-20 octobre 2023

La conférence annuelle a réuni 53 correspondants et correspondants adjoints du CERDP.

La préconférence a porté sur « Les parlements et l'interaction avec des partenaires extérieurs », avec trois intervenants sur la participation du public :

- Cristina Leston-Bandeira, professeur de science politique à l'université de Leeds/présidente International Parliament Engagement Network
- Zlatko Atanasov, Parlement de Macédoine du Nord, Open Government Programme
- Pippa Lansdell, Chambre des communes, responsable de la communication sur la recherche

Trois intervenants ont également abordé la question de la mobilisation avec les universitaires suivants :

- Sarah Foxen, UK Parliamentary Office of Science and Technology, Knowledge Exchange Unit
- Richard Whittaker, Thematic Research Lead, linking House of Commons research and committees
- Ariella Huff, directrice du Select Committee Scrutiny and Analysis, Select Committee Team

Pour la troisième fois, la conférence annuelle a débuté par un atelier à l'intention des nouveaux correspondants et correspondants adjoints, qui a été l'occasion de les accueillir et de les guider.

Figuraient à l'ordre du jour de la conférence annuelle :

- l'adoption du rapport d'activité intermédiaire
- l'élection de Patrick Vollmer comme nouveau membre du Comité exécutif du CERDP
- la présentation des éléments nouveaux concernant le site du CERDP et les demandes en ligne par Claudia Dunca Constantinescu, nouvelle administratrice du site du CERDP, en remplacement de Jerry Hilbert.

En outre, deux groupes de discussion parallèles ont porté sur l'amélioration des pages internet et de la méthodologie relatives aux domaines d'intérêt du CERDP et sur les solutions proposées par le Comité exécutif pour améliorer les demandes au CERDP.

Irlande – Dublin, Chambres de l’Oireachtas – 14-15 novembre 2024

La conférence annuelle a réuni 61 correspondants et correspondants adjoints du CERDP.

La préconférence a porté sur l’intelligence artificielle (IA) dans les parlements. Parmi les sujets abordés figuraient les principes fondamentaux de l’IA, son rôle dans le renouveau démocratique, les possibilités, les défis et les expériences de mise en œuvre en Irlande et en Suisse.

La conférence annuelle s’est ouverte sur une séance liminaire à l’intention des nouveaux correspondants. Les principaux points à l’ordre du jour de la session plénière étaient les suivants :

- adoption du rapport d’activité intermédiaire et des lignes directrices actualisées pour les demandes comparatives et les séminaires.
- Rapports des coordinateurs régionaux du CERDP et élection de quatre membres du Comité exécutif.
- Présentation de la reconfiguration en cours du site du CERDP, projet géré par le Parlement européen.

L’après-midi a été consacré à des groupes de discussion parallèles qui ont examiné l’ouverture et la transparence des données au sein du réseau du CERDP et les répercussions de l’IA sur les domaines d’intérêt avant la présentation des conclusions. La conférence s’est également penchée sur les projets visant à constituer un nouveau groupe de travail pour la publication et le partage des informations du CERDP et à créer une page consacrée à l’IA sur le site du CERDP.

Comité exécutif

Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 30 mars 2023

Le Comité exécutif du CERDP :

- a eu un premier échange de vues sur l’organisation de la conférence annuelle des correspondants de 2023 qui se tiendra les 19 et 20 octobre à Londres et est convenu du thème de la préconférence : la mobilisation du public par les parlements ;
- s’est félicité de l’invitation adressée par les chambres de l’Oireachtas en vue d’accueillir la Conférence annuelle des correspondants les 14 et 15 novembre 2024 ;
- a écouté un rapport sur les mises à jour du site du CERDP ;
- a écouté les quatre coordonnateurs rendre compte des mises à jour et des activités dans leurs domaines d’intérêt respectifs ;
- a eu un échange de vues sur la préparation de l’élection d’un nouveau membre du Comité exécutif du CERDP ;
- a eu un échange de vues au sujet de l’augmentation exponentielle des demandes au sein du réseau du CERDP et de l’incapacité de la plupart des correspondants de gérer efficacement cette charge de travail et est convenu qu’une réflexion devait porter sur la manière de réduire le nombre de demandes au cours de la prochaine conférence annuelle.

Helsinki, Finlande, Eduskunta, 5-6 juin 2023

Le Comité exécutif du CERDP :

- a écouté un rapport sur la préparation de la Conférence européenne des Présidents de parlement, Dublin, 28-29 septembre 2023 et a adopté le rapport d’activité du CERDP (juillet 2021-mai 2023) ainsi que les priorités du CERDP pour 2024 et 2025 ;

- a eu un échange de vues sur les travaux préparatoires de la Conférence annuelle des correspondants du CERDP, organisée par la Chambre des communes du Royaume-Uni les 19 et 20 octobre 2023, et a défini les thèmes de la conférence ;
- a eu un échange de vues sur la préparation de l'élection d'un nouveau membre du Comité exécutif du CERDP ;
- a renouvelé le mandat d'Ida Kelemen et de Christoph Konrath en tant que coordinateurs ;
- a discuté de l'augmentation significative du nombre de demandes lancées au sein du réseau et la pression exponentielle qui en résulte pour les correspondants du CERDP et a décidé de constituer un groupe de travail afin d'améliorer les lignes directrices relatives au dépôt de demandes au CERDP pour en réduire le nombre.

Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 7 septembre 2023

Le Comité exécutif du CERDP :

- a écouté un rapport sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la Conférence européenne des Présidents de parlement, Dublin, 28-29 septembre 2023 ;
- a examiné l'état d'avancement des travaux préparatoire de la Conférence annuelle des correspondants qui se tiendra à la Chambre des communes du Royaume-Uni les 19 et 20 octobre 2023 et a choisi les sujets à examiner ;
- a eu un échange de vues sur la mise à jour des lignes directrices du CERDP concernant les demandes de comparaisons à présenter pour examen et approbation aux correspondants lors de la prochaine conférence annuelle ;
- a écouté les rapports des coordinateurs des domaines d'intérêt ;
- a constitué un nouveau groupe de travail pour mettre à jour les lignes directrices du CERDP sur les séminaires ;
- a procédé à un échange de vues sur la procédure à suivre pour l'élection d'un nouveau membre du Comité exécutif du CERDP ;
- a renouvelé le mandat de Paola Bonacci, en tant que coordonnatrice des affaires économiques et budgétaires ;
- a eu un échange de vues sur la demande de la Knesset de publier une étude fondée sur le questionnaire et le séminaire du CERDP.

Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 22 février 2024

Le Comité exécutif du CERDP :

- a eu un premier échange de vues sur les travaux préparatoires de la Conférence annuelle des correspondants à Dublin (14-15 novembre 2024), en particulier sa tenue au château de Dublin et un thème pour la préconférence sur l'intelligence artificielle dans les parlements ;
- a discuté de l'utilisation des réponses du CERDP dans les publications externes, a décidé de sonder les correspondants et de constituer un groupe de travail aux fins d'une analyse plus approfondie ;
- a proposé des mises à jour des lignes directrices du CERDP de 2007 pour les demandes adressées au CERDP, sur la base des discussions de la précédente conférence annuelle ;
- a discuté de la coopération avec les ONG et les institutions internationales ;
- a souligné que les séminaires du CERDP étaient réservés au personnel des parlements nationaux.

Des rapports ont suivi sur :

- mises à jour du site du CERDP ;
- activités des coordonnateurs dans leurs domaines d'intérêt respectifs ;
- débat initial sur l'élection de quatre membres du Comité exécutif du CERDP.

Strasbourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 17 juin 2024

Le Comité exécutif du CERDP :

- a adopté l'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion précédente
- a poursuivi les discussions sur la Conférence annuelle de Dublin, axée sur l'intelligence artificielle dans les parlements
- a approuvé les lignes directrices finales actualisées pour les demandes du CERDP
- a approuvé la mise à jour des lignes directrices sur les séminaires afin d'aider les parlements à en organiser
- a examiné la question de l'ouverture et de la transparence des données collectées dans l'ensemble du réseau, en soulignant la nécessité d'une politique claire en matière d'utilisation de l'information
- a abordé la question des prochaines élections au Comité exécutif
- a examiné les rapports sur l'évolution du site du CERDP visant à en améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité
- a écouté les rapports sur les domaines d'intérêt, qui mettent en lumière les séminaires récents et les plans futurs
- a approuvé la proposition du Parlement suisse d'accueillir la Conférence annuelle de 2025.

Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 19 septembre 2024

Le Comité exécutif du CERDP :

- a adopté l'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion précédente
- a poursuivi les discussions sur la Conférence annuelle de Dublin, en se concentrant sur la structure du groupe de discussion parallèle sur l'ouverture et la transparence des données collectées dans l'ensemble du réseau
- a préparé l'élection au Comité exécutif du CERDP
- a adopté le projet de rapport d'activité du CERDP pour la période septembre 2023-octobre 2024
- a examiné les mises à jour du site et validé la première phase de la refonte du site et écouté les rapports sur les domaines d'intérêt mettant en évidence les séminaires récents et les plans futurs
- a approuvé la désignation d'un nouveau coordonnateur du domaine d'intérêt bibliothèques, services de recherche et archives.

4.3 Séminaires du CERDP sur les domaines d'intérêt

4.3.1 Séminaire conjoint

Séminaire conjoint sur les domaines d'intérêt : utilisation de la visualisation des données pour les parlements (Budapest, 23-24 mai 2024)

Organisé par l'Assemblée nationale hongroise, ce séminaire conjoint a réuni 70 participants pour discuter de l'utilisation de la visualisation des données dans les parlements. Les séances plénières ont porté sur divers sujets d'intérêt tels que la pratique et la procédure parlementaires, les bibliothèques, les services de recherche et les archives parlementaires, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les affaires économiques et budgétaires. Les discussions ont été axées sur la mise en commun des outils et des méthodologies ainsi que sur les difficultés liées à la préparation et à l'utilisation de données visuelles.

4.3.2 Domaine d'intérêt : affaires économiques et budgétaires

Webinaire – « Plans nationaux de reprise et de résilience (PNRR) – Contrôle parlementaire du gouvernement » (Prague, 21 septembre 2023)

Ce webinaire organisé par la Chancellerie de la Chambre des députés tchèque a réuni 39 participants. Il faisait partie d'une série de réunions annuelles du CERDP sur le rôle des parlements nationaux dans le suivi de la mise en œuvre des plans nationaux de reprise et de résilience. Il a essentiellement porté sur la procédure en cours de mise à jour des plans et sur le contrôle exercé par les parlements sur les gouvernements dans le cadre général du suivi de la mise en œuvre des plans de reprise et de résilience. La discussion s'est appuyée sur les résultats du questionnaire n°5481 : les plans nationaux de reprise et de résilience – Le contrôle parlementaire du gouvernement, qui a actualisé les constats antérieurs sur le contrôle parlementaire des mesures gouvernementales.

La nouvelle gouvernance économique européenne (Rome, 5-6 octobre 2023)

Organisé par la Chambre des députés italienne, ce séminaire en présentiel a réuni 49 participants à Rome pour analyser les réformes de la gouvernance économique européenne proposées par la Commission européenne. Les participants ont analysé les modifications des règles budgétaires et des procédures de suivi ainsi que de leurs implications pour les parlements nationaux.

Webinaire : L'assainissement des finances publiques – L'expérience portugaise (Lisbonne, 14 mars 2024)

Ce webinaire, organisé par l'Assembleia da República portugaise, a réuni 49 participants qui ont examiné les difficultés et les moteurs de l'assainissement des finances publiques au Portugal entre 2014 et 2023. M. Rui Nuno Baleiras, chef de l'unité technique d'appui budgétaire (UTAO), a donné un aperçu de l'expérience portugaise et de son intérêt du point de vue des pratiques de gestion budgétaire au sens large.

4.3.3 Domaine d'intérêt : les TIC dans les parlements

Séminaire sur les TIC 2023 – Sûreté et sécurité (La Haye, 16-17 mars 2023)

Ce séminaire organisé par la Tweede Kamer Der Staten-Generaal a porté non seulement sur la sécurité physique, mais aussi sur la sécurité numérique ou cybersécurité. Il a abordé des questions telles que l'organisation de la sécurité au sein du parlement, la promotion de la sensibilisation à la sécurité, la sécurisation des données dans le nuage, les techniques pouvant être utilisées pour la sécurité de l'accès physique, les modalités de gestion de l'identité et de l'accès, les mesures à prendre en matière de gestion des risques liés aux tiers.

Séminaire sur les TIC 2023 : Innovation et transformation numérique (Vienne, 6-7 novembre 2023)

Organisé par le Parlement autrichien, ce séminaire a réuni 70 participants pour discuter de la transformation numérique dans les parlements européens. Les discussions ont porté sur l'amélioration des processus parlementaires grâce aux technologies numériques, leur simplification et le renforcement de la participation du public. Des modèles d'innovation et des projets exemplaires ont été présentés pour illustrer les meilleures pratiques en matière de transformation numérique.

Séminaire sur les TIC 2024 : Les données ouvertes dans les parlements (Oslo, 29-30 avril 2024)

Organisé par le Stortinget norvégien, ce séminaire a rassemblé 61 participants pour étudier les stratégies qui sous-tendent les données ouvertes dans les parlements. Parmi les sujets abordés figuraient la visualisation des données, l'utilisation de l'intelligence artificielle et la promotion de la participation citoyenne par la transparence et l'innovation.

4.3.4 Domaine d'intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives

Séminaire – Services de recherche parlementaire – Interfaces et cercles d'influence (Jérusalem, 22-23 mars 2023)

Cinquante-quatre participants ont assisté à ce séminaire organisé par la Knesset qui a porté sur le travail quotidien des services de recherche parlementaire en lien avec de nombreux types d'acteurs de différents cercles d'influence : le cercle intérieur, y compris l'interaction avec les clients parlementaires ; le cercle gouvernemental, composé de ministères et d'organismes publics et le cercle extérieur, avec des acteurs tels que le grand public, les médias, les ONG et le monde universitaire.

Webinaire du CERDP-EPRS 2023 – Renforcer la démocratie : la recherche pour un contrôle parlementaire efficace, organisé à distance par le Parlement européen les 1^{er} et 2 juin 2023

Le webinaire a permis aux services de recherche parlementaire et aux bibliothèques d'échanger sur les activités de contrôle et la responsabilité démocratique. Il a porté sur plusieurs aspects du contrôle et a été l'occasion d'examiner la manière dont les services de recherche pouvaient contribuer à améliorer la capacité de leur parlement de contrôler l'exécutif. Il s'est aussi intéressé à la manière dont les parlements pourraient mieux évaluer les effets des décisions passées dans la perspective des travaux législatifs futurs.

Séminaire – Développement professionnel des chercheurs parlementaires (Tbilissi, 28-29 septembre 2023)

Organisé par le Parlement géorgien, ce séminaire a réuni 32 participants pour aborder la question de la carrière et du développement professionnel des chercheurs parlementaires. Les discussions ont porté sur le recrutement, la fidélisation et l'intégration du personnel, en mettant l'accent sur l'amélioration de ses capacités et de ses compétences dans un environnement en mutation.

Utilisation de l'intelligence artificielle pour la recherche et la documentation parlementaires (Rome 18-19 avril 2024)

Organisé par la Chambre des députés italienne, ce séminaire a réuni 87 participants pour analyser les possibilités et les limites de l'IA dans la recherche parlementaire. Les discussions ont porté sur les critères et les limites de l'utilisation de l'IA générative, le développement de systèmes d'IA pour la documentation et l'utilisation de l'IA pour la sensibilisation du public.

Naviguer et soutenir le changement dans un nouveau parlement (Bruxelles, Parlement européen, 5-6 décembre 2024)

Le séminaire a réuni des représentants de 30 pays qui se sont penchés sur les difficultés que les bibliothèques, les services de recherche et les archives parlementaires rencontrent. Parmi les principaux thèmes abordés figuraient le programme stratégique 2024-2029 de l'UE, l'intégration des nouveaux membres après les élections et le rôle des services de recherche dans

le soutien des parlements pendant les transitions politiques. Les discussions ont mis en évidence des solutions innovantes telles que les outils d'IA, la transformation numérique et les stratégies visant à recueillir des observations pour améliorer les services. Le séminaire a mis l'accent sur la collaboration, le partage des connaissances et la nécessité d'une adaptation constante pour favoriser une prise de décision éclairée dans un paysage parlementaire en constante évolution.

4.3.5 Domaine d'intérêt : pratique et procédure parlementaires

Webinaire – Défendre l'État de droit et le rôle des administrations parlementaires (Athènes (en ligne), 30 janvier 2023)

Le webinaire organisé par le Voulí Ton Ellínon a permis à des collègues du réseau de dialoguer avec le Professeur Dimitry Kochenov, auteur et consultant prolifique sur l'État de droit et la démocratie en Europe. Les discussions ont porté sur les mécanismes de promotion et de sauvegarde de l'État de droit dans l'Union européenne et le webinaire a analysé divers rapports et évaluations sur l'État de droit.

Séminaire – Parlements et assemblées de citoyens (Bruxelles, 27 mars 2023)

Ce séminaire, organisé par la Chambre des Représentants et le Sénat belges, avait pour objet d'examiner les différentes expériences de dialogue avec les assemblées de citoyens du point de vue des parlements et des administrations parlementaires. L'une des questions centrales était de savoir comment ces « innovations démocratiques » se rapportent aux parlements.

Webinaire sur les parlements et le Règlement général sur la protection des données (Vienne, 29 janvier 2024)

Organisé par le Bundesrat autrichien, ce webinaire a réuni 73 participants qui ont discuté des implications de l'arrêt de la Cour européenne de justice sur le champ d'application du RGPD en ce qui concerne les activités parlementaires. Des experts du service juridique, législatif et de recherche du Parlement autrichien ont présenté une première évaluation, invitant des collègues d'autres parlements à partager leurs points de vue et à examiner les implications plus larges.

Séminaire – Calendriers parlementaires et planification des ordres du jour (Skopje, 26-27 septembre 2024)

Organisé par le Sobranie de Macédoine du Nord, ce séminaire a réuni 23 participants de différents parlements européens ainsi que des représentants du parlement hôte. Parmi les principaux thèmes abordés figuraient l'importance des calendriers parlementaires, la planification des ordres du jour, les consultations publiques et l'utilisation des TIC pour la numérisation des calendriers. Des réunions de groupes ont porté sur des sujets tels que la synchronisation des calendriers parlementaires et gouvernementaux, la coordination des parlements bicaméraux et les différences entre les parlements qui se réunissent en session et les parlements permanents. Il a aussi été question de l'alignement de la législation européenne pour les pays souhaitant adhérer à l'UE.

4.4 Site internet du CERDP

Le site du CERDP a fait l'objet d'une refonte complète en 2017, mais de nouvelles idées ont continué de voir le jour. Pendant la période 2019-2020, plusieurs améliorations ont donc été apportées pour faciliter le travail des correspondants ou le rendre plus visible pour les

correspondants des autres parlements.

Parmi les nouvelles fonctionnalités figurent des tableaux de bord personnalisés pour les correspondants et leurs adjoints qui donnent une vue d'ensemble complète de l'échange d'informations en cours par demandes et réponses ainsi que la simplification du processus de contribution aux échanges d'informations.

Dans le même esprit, une autre mise à jour a permis de faciliter le dépôt des synthèses et de les rendre plus visibles et plus faciles à consulter.

En 2023, la Direction générale ITEC du Parlement européen, chargée de la maintenance et du développement du site du CERDP, a entrepris une refonte complète du site obsolète. L'objectif était de moderniser la présentation, de simplifier les fonctions et de répondre aux normes actuelles de sécurité et d'accessibilité. Cette refonte complète a nécessité une collaboration dans le cadre de divers ateliers organisés pour recueillir les réactions, les commentaires et les besoins des différents utilisateurs.

En 2024, la Direction générale ITEC du Parlement européen a lancé un projet de refonte du site du réseau du CERDP afin d'améliorer considérablement l'expérience utilisateur (UX) et l'accessibilité des 69 assemblées parlementaires. Cette initiative vise à résoudre les problèmes actuels tels que les difficultés de navigation, la lenteur des temps de chargement et l'accessibilité limitée pour les utilisateurs en situation de handicap. Le site actualisé offrira des capacités de recherche avancées, un flux amélioré de « création de demande » et de « réponse » ainsi qu'une sécurité accrue par une authentification multifactorielle pour mieux protéger les comptes des utilisateurs.

Ces mises à niveau sont destinées à améliorer la satisfaction des utilisateurs en facilitant un accès plus rapide à l'information, en réduisant les besoins d'assistance et en encourageant une collaboration plus longue avec la plateforme. En modernisant le site, le Parlement européen cherche à répondre à l'évolution des besoins du réseau du CERDP et à s'assurer que ce dernier reste une ressource clé pour la recherche parlementaire, l'échange d'informations et la collaboration entre ses membres.

5. Annexes

Annexe 1 : Statuts du CERDP [octobre 2019]

Les statuts du CERDP ont été adoptés par les secrétaires généraux réunis lors de la Conférence des Présidents à Budapest le 7 juin 1996, et, par la suite, modifiés à Tallinn le 31 mai 2006 et à Strasbourg les 21 septembre 2012 et 25 octobre 2019.

PRÉAMBULE

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) a été créé en 1977 à la demande de la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes (à partir de 2004 : la Conférence européenne des Présidents de parlement).

I. OBJECTIFS

Article 1

1. Le CERDP a pour objectif de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun, de renforcer l'étroite coopération entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, des études et de la documentation parlementaires ; et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires.

2. Lors de l'échange d'informations, le CERDP encourage, chaque fois que possible, l'emploi et le développement des technologies de l'information et de la communication.

3. Le CERDP coopère avec d'autres réseaux s'occupant de l'échange d'informations entre les parlements d'Europe.

II. COMPOSITION DU CERDP

Article 2

Le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les assemblées parlementaires, dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de parlement, sont membres du CERDP.

Article 3

1. Un parlement jouissant du statut d'invité spécial ou d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut participer aux différentes activités du CERDP mais sans voter en son sein.

2. Le CERDP peut coopérer avec des assemblées parlementaires non européennes.

III. ORGANES DIRECTEURS DU CERDP

i. LA RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Article 4

Le CERDP travaille sous l'autorité des Secrétaires généraux des assemblées membres. Lors de leurs réunions organisées tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et définissent les priorités de son fonctionnement.

ii. CONFÉRENCE ANNUELLE DES CORRESPONDANTS

Article 5

1. Le Secrétaire général de chaque assemblée parlementaire nomme un haut fonctionnaire (correspondant) chargé de représenter son assemblée au sein de la Conférence des correspondants du CERDP. Les Secrétaires généraux peuvent aussi nommer des correspondants adjoints.

2. Le Correspondant est choisi parmi des fonctionnaires ayant, de par leurs activités, des relations étroites avec le CERDP et qui ont des contacts directs avec le Secrétaire général de leur assemblée. Il/elle pourra ainsi coordonner les activités des fonctionnaires de son assemblée, appelés à jouer un rôle actif au sein du CERDP.

Article 6

1. La Conférence des correspondants est responsable, en coopération avec les co-directeurs (voir l'article 8), de l'organisation des activités du CERDP. Elle examine et adopte les rapports intermédiaires d'activité annuels du CERDP, élaborés et présentés par les co-directeurs, et le programme d'action du CERDP pour les années suivantes.

2. Les réunions de la Conférence des correspondants, présidées par les co-directeurs, ont lieu au moins tous les 12 mois.

3. Les décisions de la Conférence des correspondants sont prises, en principe, par consensus. Dans l'impossibilité de parvenir à un consensus, les décisions sont acquises par vote, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, réunissant la majorité des membres du CERDP (voir l'article 2).

iii. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Article 7

1. Le Comité exécutif est composé des deux co-directeurs et de cinq correspondants désignés par la Conférence des correspondants. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, à la demande d'au moins deux de ses membres ou de cinq correspondants.

2. Les membres du Comité exécutif, autres que les co-directeurs, sont élus pour un mandat de trois ans. Ils sont rééligibles une fois. Les élections ont lieu lors de la réunion annuelle des correspondants, en prenant dûment en considération le besoin de préserver l'équilibre géographique dans la composition du Comité exécutif.

3. Le Comité exécutif prend des décisions si la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont acquises à la majorité des suffrages exprimés.

4. Le Comité exécutif élabore le rapport d'activité biennal, qui est ensuite soumis pour approbation, avec les priorités du CERDP pour les deux années à venir, aux Secrétaires généraux des parlements lors de la réunion qu'ils tiennent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement.

iv. LES CO-DIRECTEURS

Article 8

1. Les Secrétaires généraux du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe nomment chacun un haut fonctionnaire en tant que co-directeur du CERDP.

2. Les deux co-directeurs sont responsables de la gestion de toutes les activités du CERDP ; ils se font assister par les deux co-secrétaires du CERDP et par d'autres fonctionnaires de leur institution respective.

3. En même temps, les co-directeurs peuvent être les correspondants de leur assemblée.

IV. MÉTHODES DE TRAVAIL

Article 9

1. Le CERDP promeut la coopération entre les assemblées membres par l'échange d'informations, la compilation de documentation et d'études et l'organisation de séminaires ; et par le partage des connaissances sur les applications parlementaires des TIC. Sur proposition du Comité exécutif, la Conférence des correspondants élabore des lignes directrices détaillées pour les études et les demandes comparatives et pour l'organisation des séminaires du CERDP.

2. Le CERDP peut également participer à d'autres activités organisées dans ses domaines d'intérêt ou en initier.

3. Lorsqu'elle estime qu'un domaine nécessite une activité continue, la Conférence des correspondants peut décider de la désignation d'un coordonnateur chargé de promouvoir, dans ce domaine, une coopération étroite entre les assemblées membres. Ce coordonnateur est choisi par le Comité exécutif au sein du personnel compétent des assemblées membres, avec le consentement de l'assemblée concernée, pour un mandat renouvelable de trois ans.

4. Sur proposition du Comité exécutif, et pour un mandat précis, la Conférence des correspondants peut aussi décider de la création de groupes de travail *ad hoc* composés de membres des personnels des assemblées membres. Le Comité exécutif en définit alors la durée, qui ne peut être supérieure à trois ans.

V. FINANCEMENT DU CERDP

Article 10

1. Les assemblées membres du CERDP supportent les frais de participation de leurs fonctionnaires aux activités du CERDP de même que les coûts de communication avec le CERDP.

2. Ces assemblées membres peuvent organiser des activités du CERDP, telles que des réunions, des séminaires, etc. en prenant à leur charge les frais qui en découlent. Elles peuvent aussi verser des contributions financières volontaires au CERDP.

3. Les frais de fonctionnement courants du CERDP sont pris en charge par les budgets du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, conformément à la pratique actuelle.

4. Le CERDP peut accepter des dons extérieurs après avis favorable de la Conférence des correspondants.

VI. RÉVISION DES STATUTS

Article 11

La révision des présents statuts relève de la compétence des Secrétaires généraux des assemblées membres qui se réunissent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement.

Annexe 2 : Demandes comparatives par chambre (situation au 31 décembre 2024)

Chambres	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ALBANIE KUVENDI		1	1			1	4			2	1		1	3	12	10	7	10	8	10	22	7	14	19	10
ARMÉNIE ASSEMBLÉE NATIONALE					3	5	1	5	2					1	1	1			2	1	2	1	3	5	9
AUTRICHE PARLEMENT NATIONALRAT			1	3			2	4		4	2	2	3	3	4	1	3	3	4	7	4	3	6	4	5
AZERBAÏDJAN ASSEMBLÉE NATIONALE							1				1				1		1				2				
BELGIQUE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1		1	1	1	1	3		3
BELGIQUE SÉNAT	1		1				1		2	1	1	5	1	1		1	1				1		1	1	
BOSNIE-HERZÉGOVINE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE																			2	1	1	3	1		
BOSNIE-HERZÉGOVINE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS				2	3	3	2	5	1	3	4	2	2	2	1	1	3	3							
BULGARIE ASSEMBLÉE NATIONALE			1	5	3	1		4	4	2	12	5	10	3	4	7	4	7	10	10	3	2	1	6	5
CANADA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT											2	1	1	1	1				1		2	1	3	1	
CROATIE HRVATSKI SABOR					2		1		2	3	1		9	9	9	8	2	6	2	3	3	5	5	5	1
CHYPRE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS		1		1	2	2	1		2	1	1	3	5	6	4	4	2	3	13	12	9	8	19	25	21

TCHÉQUIE CHANCELLERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS			1	3	19	16	5	10	8	6	8	7	6	5	12	18	19	13	31	12	11	10	7	6	4
TCHÉQUIE SÉNAT										2	1	1		1											
DANEMARK FOLKETINGET			1	3	2	2	1	3	4	3		2	1	4	4	2	4	9	2	4	5	4	5	6	3
ESTONIE RIIGIKOGU			3	1	8	4	5	3	8	4	2	5	4	2	1	1	3	8	9	3	5	5	1		5
PARLEMENT EUROPÉEN	3	11	7	9	10	13	5	8	5	3	9	10	16	8	5	13	13	5	5	16	12	14	16	7	7
FINLANDE EDUSKUNTA			1	3		5	2	2	4	3	3	4	2	4	4	3	4	4	6	3	2	4	1	2	4
FRANCE ASSEMBLÉE NATIONALE				1	3	5	7	10	11	12	17	13	8	8	11	4	8	16	10	11	19	12	17	14	12
FRANCE SÉNAT							1		1				2	1	2	2	2	4	1	7		3		2	2
GÉORGIE PARLEMENT				2	6	11	17	13	4	12	10	11	6	18	17	14	8	20	16	17	10	31	25	17	10
ALLEMAGNE BUNDES RAT													1				1						2		1
ALLEMAGNE DEUTSCHER BUNDESTAG	2	1	3	11	4	5	22	28	29	29	52	52	49	24	39	53	41	28	43	40	28	26	44	39	28
GRÈCE VOULÍ TON ELLÍNON					1	1	1	2	3	1	5	5	1	5	7	1	2	5	2	1	3	1	2		3
HONGRIE ASSEMBLÉE NATIONALE			1		2	4	1	5	12	11	6	10	10	9	11	5	7	12	6	5	8	7	3	9	7
ISLANDE ALTHINGI					1	2				1				1				1	1					1	1
IRLANDE CHAMBRES DE L'OIREACHTAS	1						1	4	7	10	5	11	6	5	8	5	6	13	15	10	17	16	14	11	2
ISRAËL KNESSET						4	8	9	10	9	11	10	11	10	6	7	5	8	11	12	18	14	9	16	12
ITALIE CAMERA DEI DEPUTATI		1	3	3		1	1	1	2		1		2	3	2	1	2	3	5	1	1	5	1	7	3

ITALIE SENATO DELLA REPUBBLICA	1		1		1	1	3	2	2				2	1		7	1	4			1	1	2	2	2
JORDANIE REPRÉSENTANTS																							2		
LETTONIE SAEIMA				1	1		3	2	4	1		1	5	3	2	3	2	3	5	12	8	15	6	5	14
LITUANIE SEIMAS			1	2	1	6	2	3	3	5	5	8	5	5	7	9	6	11	12	9	7	21	10	19	8
LUXEMBOURG CHAMBRE DES DÉPUTÉS											1					1				1	2	1	2	5	6
MALTE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS													3	1	1					1					
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA					2		4	1	3		5	9	9	3	4	7	7	2	4	3	9	5	11	1	5
MONTÉNÉGRO PARLEMENT DU MONTÉNÉGRO											2	2	4	3	8	4	3	9	5	2	4	3	2	1	2
PAYS-BAS EERSTE KAMER DER STATEN-GENERAAL	1	1	1				1				1						1							3	1
PAYS-BAS TWEDE KAMER DER STATEN-GENERAAL			1	4	9	10	9	6	7	8	5	4	8	7	4	1	9	4	11	9	7	10	7	12	7
MACÉDOINE DU NORD SOBRANIE				1		3	3	5	4	1	1	1	1	1	2	2	4	2	4	3	4	2	3	1	3
NORVÈGE STORTINGET					2	3	11	2			6	2	4	3	6	3	1	1	1		1	1	4	2	3
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE					1		2	1	3	2	3	4	4	6	5	4	5	4	7	7	7	7	7	4	1

POLOGNE SEJM			1	4	4	4	7	13	9	10	7	6	12	11	7	5	6	4	2	2	7	5	3	6	2
POLOGNE SENAT			2	3	1	2	5	8	1	3	2	1	5	4	1	2	2	1	2	4	3	4	4	2	2
PORTUGAL ASSEMBLEIA DA REPUBLICA			6	4	2	1	3	5	3	4	4	3	6	1	4	3	10	7	8	3	8	10	8	7	6
ROUMANIE CAMERA DEPUTATILOR		1				2	1	3	3	4	3	3	3	3	3	3	5	10	4		2	13	15	10	5
ROUMANIE SENAT								1		3	6	8	2	4	1	9	6	15	3	5	3	14	15	28	8
SERBIE ASSEMBLÉE NATIONALE								3	2	3	4	3	12	7	5	6	1	2		1				3	1
SLOVAQUIE CONSEIL NATIONAL		2	4	9	8	12	7	5	6	10	7	19	10	17	21	18	21	31	31	22	18	30	13	9	11
SLOVÉNIE DRŽAVNI SVET (CONSEIL NATIONAL)				1		1	1	3			1			1			2	2	1	4		2	2	1	
SLOVÉNIE DRŽAVNI ZBOR (ASSEMBLÉE NATIONALE)		2	5	1	1	5	1	3	1	8	5	4	2	4	2	5	6	5	2	5	4	5	3	4	2
ESPAGNE CONGRESO DE LOS DIPUTADOS		3			1	2	1	1	3	1		2	4	4		1	1	1	4		2	1			2
ESPAGNE SENADO				1	2	1	2	4	3		2					1			1	1	2		1		
SUÈDE RIKSDAG		2	3	8	17	11	10	13	16	18	10	18	19	16	5	20	15	21	12	18	23	17	14	38	20
SUISSE NATIONALRAT					2	1	2	1	3	1	1		1	2	1	2	2	1	1	1	1	2		1	2
SUISSE STÄNDERAT																							1		1
TÜRKİYE GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE			1	2	4	4	7	5	6	5	4	7	7	5	6		2		2	2	1			4	5

UKRAINE VERKHOVNA RADA				2	1								1						1				1	3	4
ROYAUME-UNI PARLEMENT DU R-U CHAMBRE DES COMMUNES		4	4		3	2	4	5	5	6	5	9	5	2	9	5	7	13	5	4	9	2	4	12	6
ROYAUME-UNI PARLEMENT DU R-U CHAMBRE DES LORDS			2	1		1	1	1	3	1	2	1	2		1	2	1	1			3	2	1		1
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONGRÈS								1		1		5	3	1			2	1			1				

Annexe 3 : Réponses comparatives par chambre (situation au 31 décembre 2024)

Pour produire ce tableau, un nouvel outil sur le site du CERDP a été utilisé pour fournir des graphiques et des tableaux pour le rapport d'activité. La version actuelle de cet outil ne permet de recueillir des données de réponse qu'à partir de 2002. Les rapports d'activité précédents fournissent également des données pour les années 2000 et 2001. Toutefois, les rapports contenant les données des premières années étaient fondés sur les réponses à la date de la demande correspondante. Depuis 2002, les dates de réponse sont basées sur la date de publication. En d'autres termes, les données des deux premières années de demandes ne sont pas tout à fait comparables à celles de 2002 à aujourd'hui. Les développements futurs du site devront en tenir compte.

Chambres	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ALBANIE KUVENDI	21	6	10	29	21	38	25	9	11	16	18	22	77	67	75	78	64	55	95	93	101	86	74
ARMÉNIE ASSEMBLÉE NATIONALE	4	5	17	27	19	32	20	4			2	4	1				22	1	8	15	68	57	62
AUTRICHE PARLEMENT - NATIONALRAT	47	59	95	92	100	174	165	133	111	197	194	196	200	212	195	235	267	224	246	288	253	275	224
AUTRICHE - BUNDES RAT														209	224	258	246	251	212	275	196	383	214
AZERBAÏDJAN ASSEMBLÉE NATIONALE																							
BELGIQUE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS																							
BELGIQUE SÉNAT																							
BOSNIE-HERZÉGOVINE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE							4		3				2			8	21	5	7		6	3	6
BOSNIE-HERZÉGOVINE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE - CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	6	23	10	51	50	58	53	51	6	15	41	25	36	21	77	70							
BULGARIE ASSEMBLÉE NATIONALE	14	40	49	54	8	77	98	116	92	58	33	44	39	13	31	32	11	87	182	193	207	239	173
CANADA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT									64	86	105	91	106	82	93	98	95	94	122	102	109	138	109

CROATIE HRVATSKI SABOR	45	28	53	64	56	99	79	88	80	77	87	101	157	164	151	176	215	183	196	221	205	236	168
CHYPRE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	25	14	44	36	43	109	139	92	118	137	147	140	116	72	47	24	11	28	86	167	138	167	117
TCHÉQUIE CHANCELLERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS	24	25	55	71	37	120	119	121	116	118	141	134	133	155	160	199	201	173	209	216	178	176	137
TCHÉQUIE SÉNAT	13	15	35	38	30	47	46	39	34	29	29	39	11	23	42	25	8	6	2	1	1	3	7
DANEMARK FOLKETINGET	45	53	78	116	101	198	219	162	164	175	195	143	143	164	172	145	140	99	107	95	121	111	221
ESTONIE RIIGIKOGU	36	47	86	112	108	151	167	164	159	182	189	162	179	190	186	212	238	219	238	253	258	278	204
PARLEMENT EUROPÉEN	10	7	13	9	23	38	61	36	26	34	35	38	23	22	34	35	30	28	106	91	86	86	64
FINLANDE EDUSKUNTA	54	61	97	108	118	180	198	171	167	196	207	176	190	200	203	246	237	226	267	271	265	310	227
FRANCE ASSEMBLÉE NATIONALE	56	47	24	28	7	33	97	77	62	84	116	100	139	127	95	160	229	227	177	259	224	283	230
FRANCE SÉNAT	11	7	8	9	6	12	13	12	12	5	8	14	13	19	24	16	24	39	52	58	42	57	211
GÉORGIE PARLEMENT	28	26	51	57	45	76	72	50	84	58	30	41	62	46	59	60	56	43	100	66	91	86	62
ALLEMAGNE BUNDES RAT	35	12	20	51	39	57	165	138	125	159	160	189	205	195	192	257	256	224	244	274	249	274	228
ALLEMAGNE BUNDESTAG ALLEMAND	27	19	45	16	57	122	133	114	96	148	163	176	184	258	253	329	332	288	363	336	335	379	244
GRÈCE VOULÍ TON ELLÍNON	28	31	42	67	54	92	134	135	155	184	169	154	179	175	164	208	214	207	225	221	206	217	168
HONGRIE ASSEMBLÉE NATIONALE	11	6	12	18	22	21	87	113	120	145	160	161	175	181	192	222	237	204	217	251	247	253	187
ISLANDE ALTHINGI	19	15	17	8	9	45	57	62	62	60	53	49	45	44	57	47	46	49	30	85	31	5	31
IRLANDE CHAMBRES DE L'OIREACTHAS	18	12	5	9	21	64	40	54	59	40	40	52	55	47	104	103	101	88	121	97	116	170	117

ISRAËL KNESSET				47	45	38	49	52	33	49	46	52	41	39	46	46	55	78	102	76	54	44	79
ITALIE CAMERA DEI DEPUTATI	38	30	50	81	99	175	182	179	188	226	210	183	154	144	70	23	89	107	85	72	92	82	60
ITALIE SENATO DELLA REPUBBLICA	53	45	69	79	93	149	178	144	160	226	213	192	172	142	47	15	95	100	99	77	62	88	64
JORDANIE REPRÉSENTANTS																	14	10	7	3	1	1	1
LETTONIE SAEIMA	24	41	70	79	70	85	96	87	109	134	147	138	132	134	129	153	219	180	223	242	233	256	188
LITUANIE SEIMAS	17	28	61	80	82	96	152	140	152	165	186	173	185	173	174	210	223	198	236	228	241	258	183
LUXEMBOURG CHAMBRE DES DÉPUTÉS	3	4	16	21	8	40	37	30	22	74	92	110	132	104	83	122	83	104	132	145	127	244	157
MALTE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS			1								15	4	3		1	1	4	2	1	2			
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	7	4	17	2	13	13	14	4	42	69	37	8	31	48	26	16	9	31	36	46	32	40	40
MONTÉNÉGRO PARLEMENT DU MONTÉNÉGRO									1	35	68	65	72	69	69	90	67	57	42	34	75	70	10
PAYS-BAS EERSTE KAMER DER STATEN- GENERAAL	2	30	10	13	6	39	78	68	47	45	44	18	18	27	26		8	7	17	2	9	38	102
PAYS-BAS TWEDE KAMER DER STATEN- GENERAAL	37	43	27	47	72	134	163	94	112	177	160	129	133	152	166	169	140	122	148	174	182	217	213
MACÉDOINE DU NORD SOBRANIE	12	21	52	65	54	81	80	81	79	71	57	21	22	34	70	88	73	23	31	70	93	96	76
NORVÈGE STORTINGET	14	20	30	61	56	82	116	111	88	109	127	103	105	90	101	118	103	111	125	112	134	142	143
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE		2	10	9	3	26	20	10	9	17	28	15	6	9	15	9	10	14	2	4	7	3	
POLOGNE SEJM	25	43	83	108	105	143	166	151	151	176	178	160	182	189	169	221	252	229	153	107	192	220	202

POLOGNE SENAT	29	33	22	52	29	57	65	45	57	68	61	102	118	140	91	142	213	175	215	246	236	270	209
PORTUGAL ASSEMBLEIA DA REPUBLICA	30	49	81	88	75	131	134	150	134	166	183	171	188	175	174	203	212	198	225	238	237	270	191
ROUMANIE CAMERA DEPUTATILOR	8	14	20	14	38	99	140	138	113	140	117	139	151	145	126	161	97	132	167	166	197	209	175
ROUMANIE SENAT	3	3	1		10	60	41	6	15	24	26	25	26	55	52	28	22	35	111	94	90	57	82
SERBIE ASSEMBLÉE NATIONALE					24	82	74	51	63	35	47	63	80	67	83	79	44	47	23	13	5	13	9
SLOVAQUIE CONSEIL NATIONAL	24	38	82	91	96	137	145	140	131	163	168	149	163	183	176	204	209	189	216	230	225	241	176
SLOVÉNIE DRZAVNI SVET (CONSEIL NATIONAL)	17	2	11	14	7	11	1	9	8	16	5	7	8	16	73	41	48	121	204	64	50	120	58
SLOVÉNIE DRZAVNI ZBOR (ASSEMBLÉE NATIONALE)	28	32	62	79	78	87	97	133	120	123	159	131	159	151	149	164	177	143	209	231	228	250	186
ESPAGNE CONGRESO DE LOS DIPUTADOS	25	17	46	38	49	77	65	92	83	124	151	132	137	142	131	180	199	244	251	249	241	308	211
ESPAGNE SENADO	55	53	80	46	38	61	59	69	85	97	49	52	65	69	41	65	52	55	26	23	29	12	2
SUÈDE RIKSDAG	75	61	86	102	115	161	187	148	167	187	208	194	199	213	198	260	260	228	239	264	263	274	224
SUISSE NATIONALRAT	30	24	51	67	60	83	79	86	63	60	63	55	53	53	48	42	48	65	103	95	71	68	107
SUISSE STÄNDERAT									1											2	63	66	106
TÜRKİYE - GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE	11	24	3	11	33	39	51	59	60	54	49	52	56	38	60	69	75	71	93	73	83	79	47
UKRAINE VERKHOVNA RADA	25	23	1		1				1			1					1					26	44
ROYAUME-UNI PARLEMENT DU R-U- CHAMBRE DES COMMUNES	82	65	96	125	147	224	234	201	192	218	217	170	170	199	170	196	241	221	188	170	166	155	109

ROYAUME-UNI PARLEMENT DU R-U- CHAMBRE DES LORDS	28	30	43	45	17	51	50	15	24	70	177	98	164	136	124	140	238	197	149	141	142	80	148
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONGRÈS			1	45	32	71	87	64	48	49	31	21	7	8	3	4	13	3	64	33	29	11	13

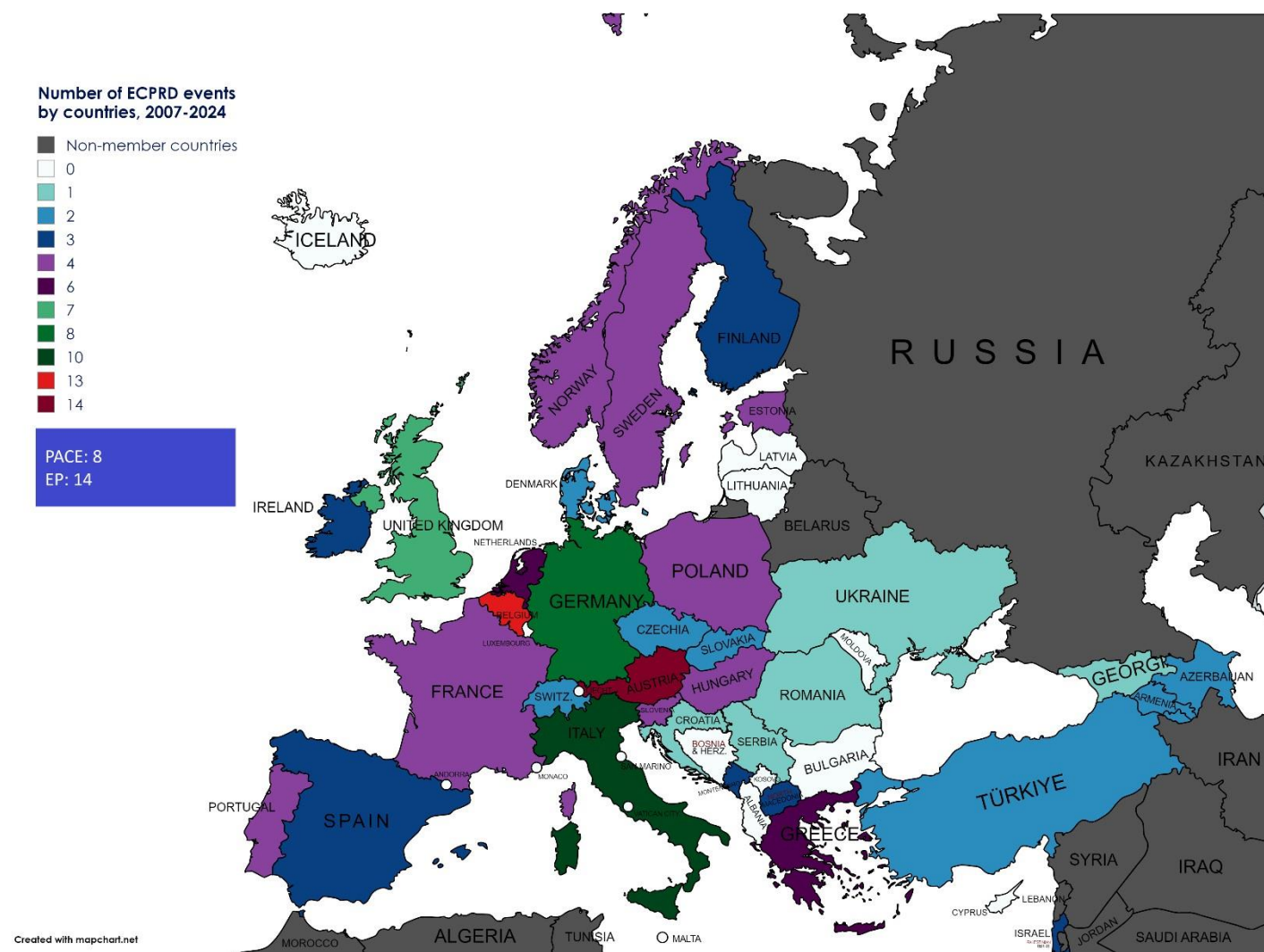
Annexe 4 : Participation aux séminaires du CERDP 2023-2024

Webinaire – Défendre l’État de droit et le rôle des administrations parlementaires Voulí Ton Ellínou - Athènes (en ligne) Domaine d’intérêt : pratique et procédure parlementaires 30/01/2023	35
Séminaire sur les TIC 2023 – Sécurité et sécurité Tweede Kamer der Staten-Generaal – La Haye Domaine d’intérêt : technologies de l’information et de la communication dans les parlements – TIC 16-17/03/2023	64
Séminaire BRA 2023 – Services de recherche parlementaire – interfaces et cercles d’influence Knesset – Jérusalem Domaine d’intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives 22-23/03/2023	53
Séminaire PPP 2023 – Parlements et Assemblées de citoyens Chambre des représentants et Sénat – Bruxelles Domaine d’intérêt : pratique et procédure parlementaires 27/03/2023	49
Webinaire du CERDP-EPRS 2023 – Renforcer la démocratie : la recherche pour un contrôle parlementaire efficace – organisé à distance par le Parlement européen Parlement européen – Bruxelles (en ligne) Domaine d’intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives 01-02/06/2023	66
Webinaire – Plans nationaux de reprise et de résilience – contrôle parlementaire du gouvernement Chancellerie de la Chambre des députés – Prague (en ligne) Domaine d’intérêt : affaires économiques et budgétaires 21/09/2023	38

Séminaire BRA – Développement professionnel des chercheurs parlementaires – faire face aux défis contemporains Parlement – Tbilissi – Géorgie Domaine d'intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives 28-29/09/2023	31
Séminaire AEB – La nouvelle gouvernance économique européenne Camera Dei Deputati – Rome – Italie Domaine d'intérêt : affaires économiques et budgétaires 05-06/10/2023	49
Séminaire TIC 2023 – Innovation et transformation numérique – bonnes pratiques dans les parlements européens Parlament – Nationalrat – Vienne – Autriche Domaine d'intérêt : technologies de l'information et de la communication dans les parlements 06-07/11/2023	69
Webinaire sur les parlements et la protection générale des données Parlament – Bundesrat – Vienne (en ligne) Domaine d'intérêt : échanges liés au RGPD 29/01/2024	72
Webinaire AEB sur l'assainissement des finances publiques : moteurs et principaux défis Expérience portugaise 2014-2023 Assembleia da Republica – Lisbonne (en ligne) Domaine d'intérêt : affaires économiques et budgétaires 14-15/03/2024	49
Séminaire BRA – Utilisation de l'intelligence artificielle pour la recherche et la documentation parlementaires Camera dei Deputati – Rome – Italie Domaine d'intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives 18-19/04/2024	86

Séminaire TIC – Les données ouvertes dans les parlements – la meilleure façon Stortinget – Oslo Domaine d'intérêt : technologies de l'information et de la communication dans les parlements 29-30/04/2024	60
Séminaire conjoint DdI – Utilisation de la visualisation des données pour les parlements Assemblée nationale – Budapest – Hongrie Domaine d'intérêt : BRA – PPP – AEB – TIC 23-24/05/2024	69
Séminaire PPP – Calendriers parlementaires et planification des ordres du jour Sobranie – Skopje – Macédoine du Nord Domaine d'intérêt : pratique et procédure parlementaires 26-27/09/2024	24
Séminaire BRA – Naviguer et soutenir le changement dans un nouveau parlement EPRS – Parlement européen Domaine d'intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives 05-06/12/2024	63
Total	877

ANNEXE 5 : Lieux des manifestations du CERDP 2007-2024



Nombre d'événements du CERDP par pays, 2007-2024



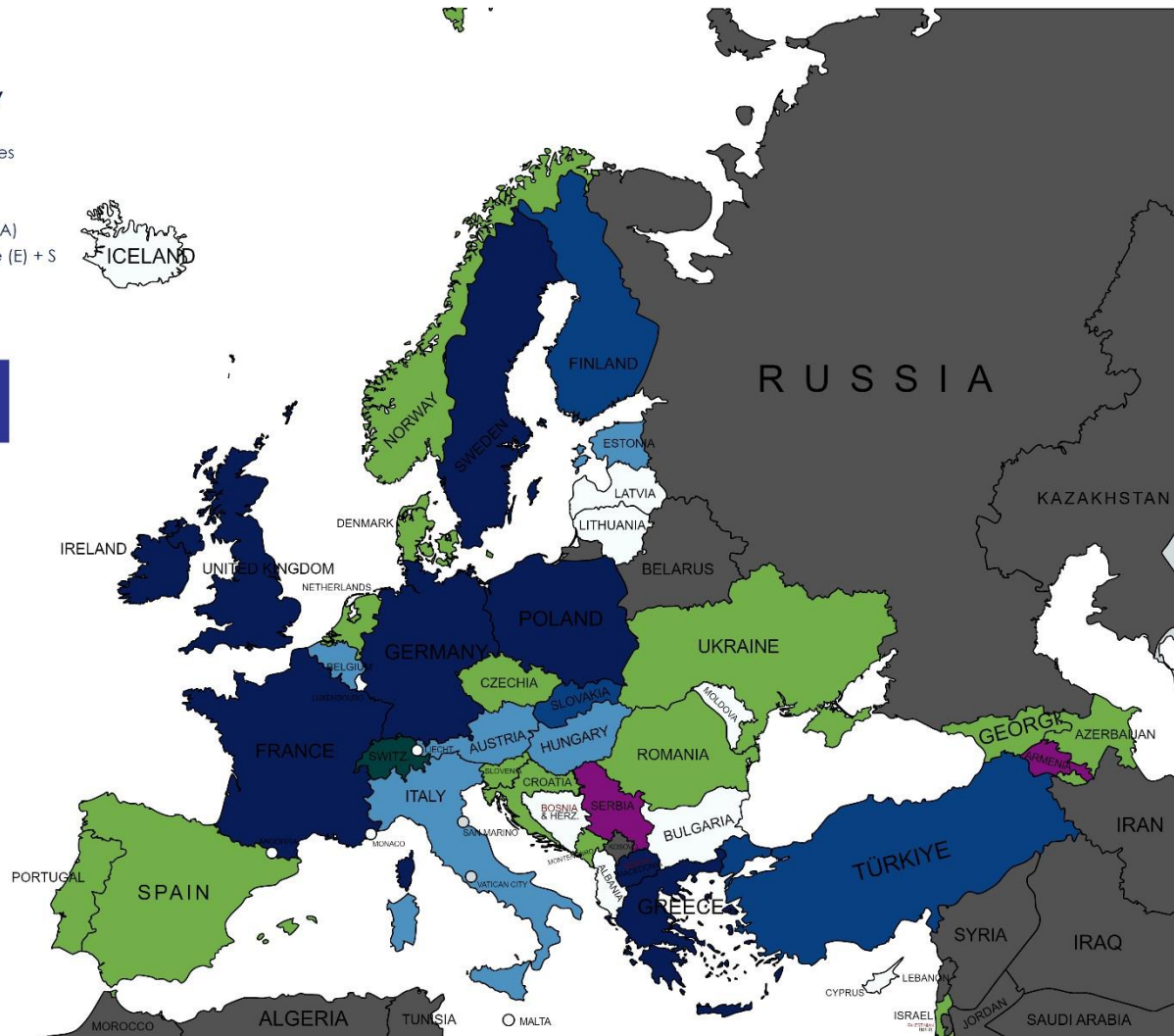
Année du dernier événement du CERDP par pays, 2007-2024

Type of ECPRD event by countries, 2007-2024

- Non-member countries
- 0
- Seminar (S)
- Annual Conference (A)
- Executive Committee (E) + S
- A + S
- A + E
- A + E + S

PACE & EP : A + E + S

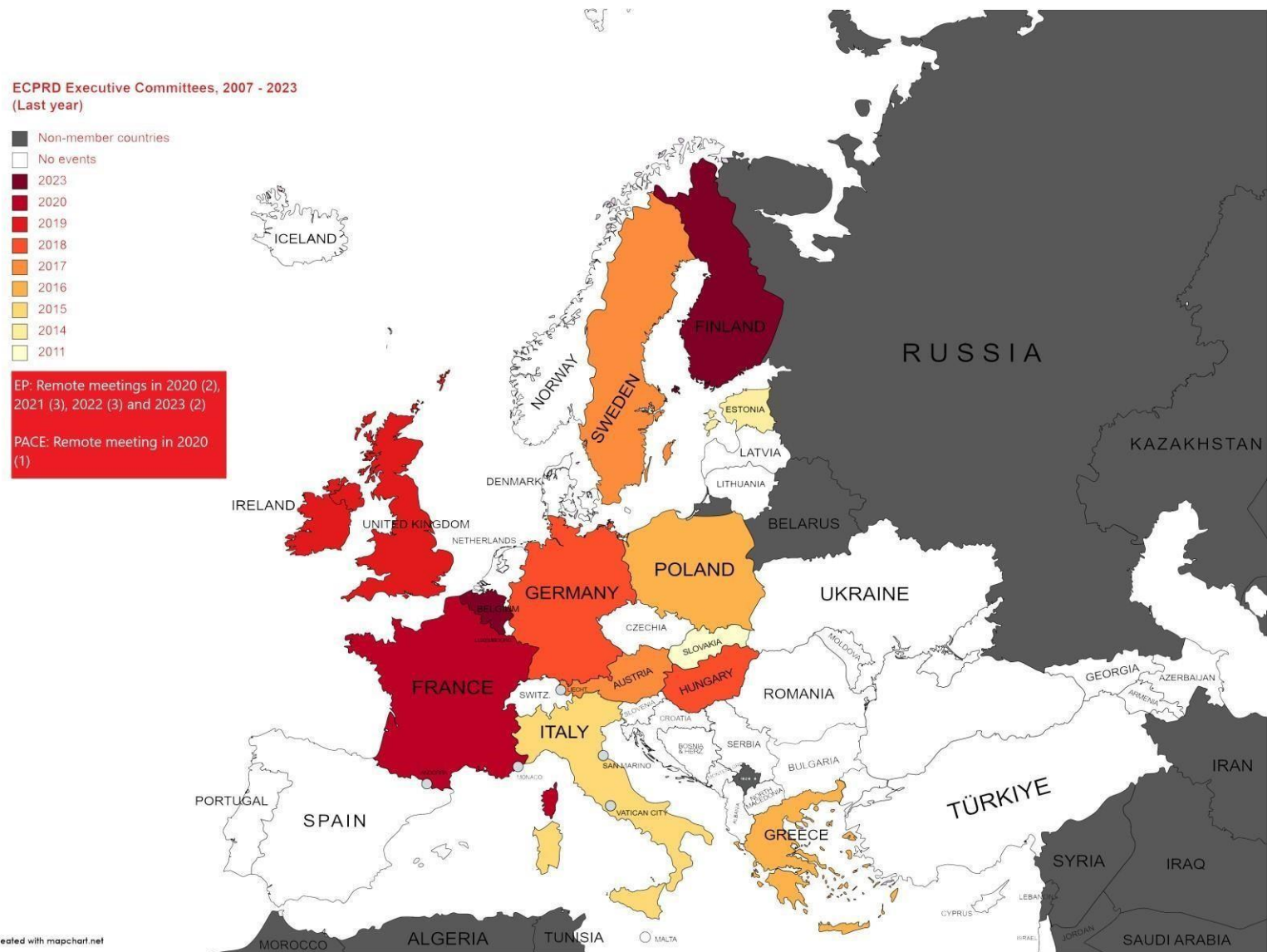
Created with mapchart.net



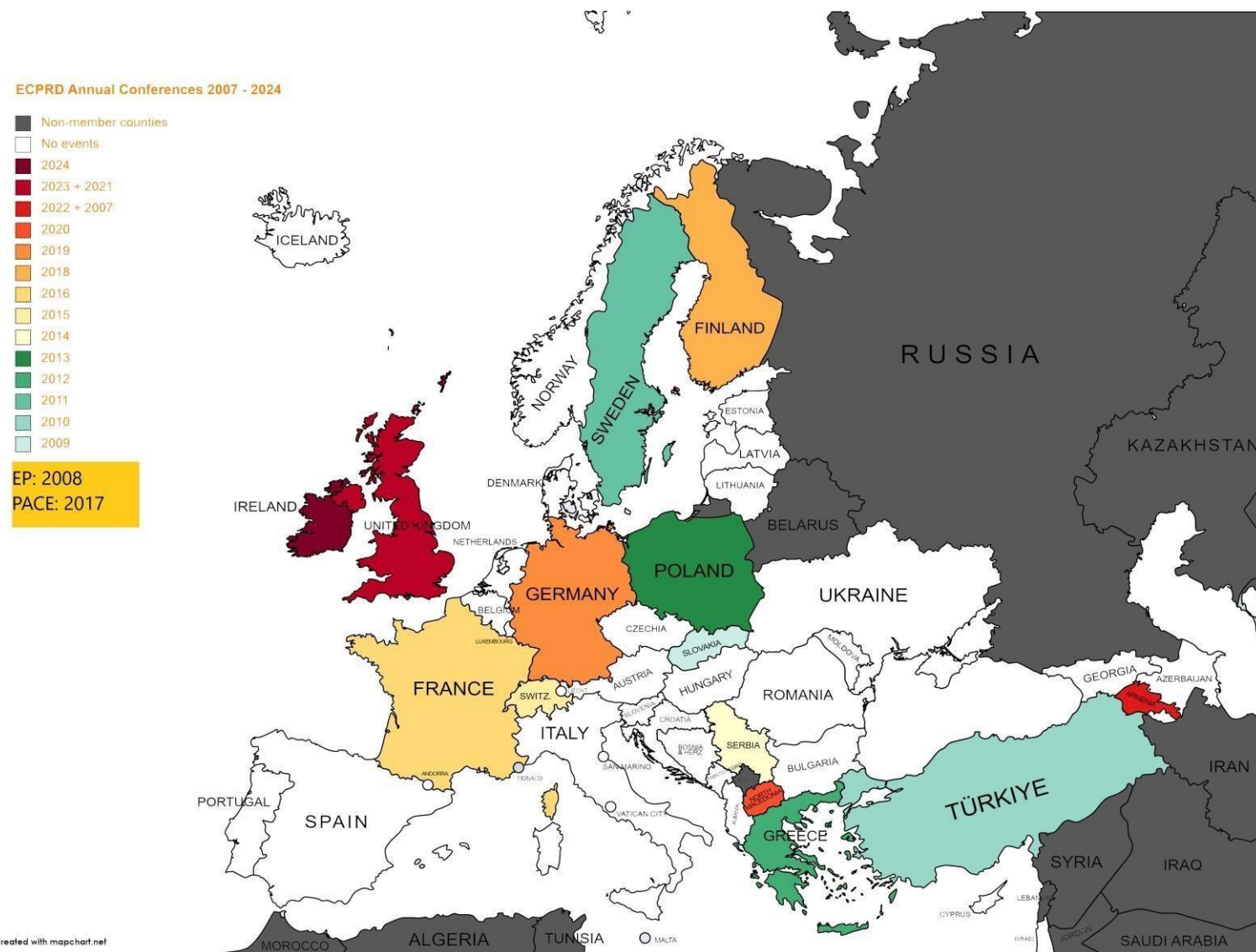
Type d'événement du CERDP par pays, 2007-2024

Séminaire (S) - Conférence annuelle (A) - Comité exécutif (E) + S

APCE & PE : A + E + S

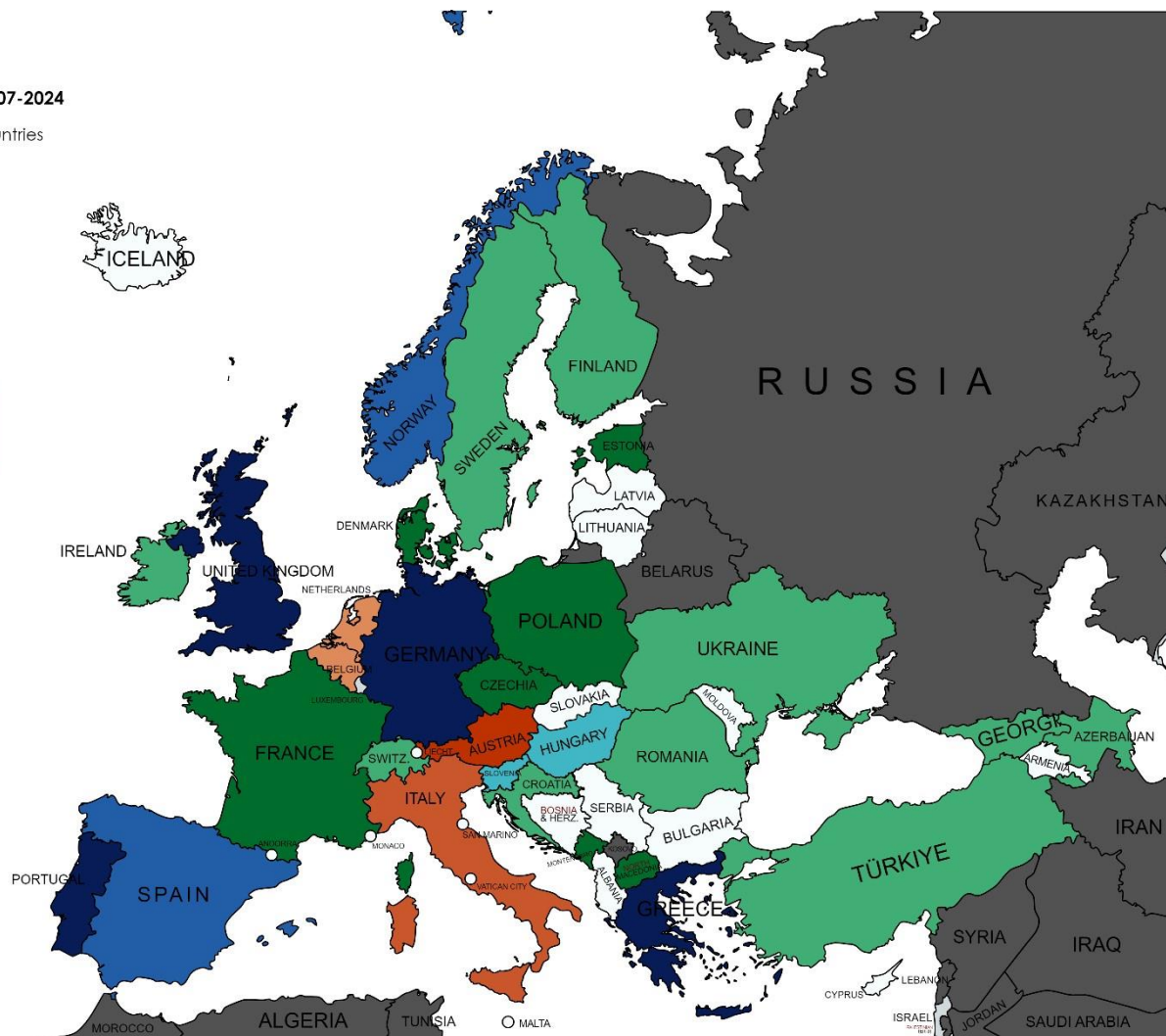
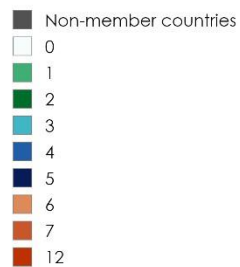


Comités exécutifs du CERDP, 2007-2023



Conférences annuelles du CERDP, 2007-2024

ECPRD Seminars, 2007-2024



Created with mapchart.net

Nombre de séminaires du CERDP organisés par parlement, 2007-2024

